

# **INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

## **M14**

### **TOME 1 – ANNEXES**

Version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Plan de comptes développé des communes de 500 habitants et plus .....	4
ANNEXE N° 2 : Plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants.....	59
ANNEXE N° 3 : Liste des codes fonctionnels .....	96
ANNEXE N° 4 : Fiche d'écriture - Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	100
ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture - Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	102
ANNEXE N° 6 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction d'un titre de recettes .....	103
ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture - Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense.....	104
ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture - Prise en charge de mandats après règlement de la dépense.....	105
ANNEXE N° 9 : Fiche d'écriture - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats .....	106
ANNEXE N° 10 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction de mandats émis sur l'exercice en cours .....	107
ANNEXE N° 11 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction de mandats émis sur exercice clos.....	108
ANNEXE N° 12 : Fiche d'écriture – Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée .....	109
ANNEXE N° 14 : Fiche d'écriture - Rattachement des produits de la section de fonctionnement à l'exercice - Produits à recevoir .....	112
ANNEXE N° 15 : Fiche d'écriture - Rattachement des charges de la section de fonctionnement à l'exercice - Charges à payer .....	113
ANNEXE N° 16 : Fiche d'écriture - Produits constatés d'avance .....	115
ANNEXE N° 17 : Fiche d'écriture - Charges constatées d'avance .....	116
ANNEXE N° 18 : Fiche d'écriture - Créances irrécouvrables .....	117
ANNEXE N° 19 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent .....	118
ANNEXE N° 20 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent.....	119
ANNEXE N° 21 : Fiche d'écriture - Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) - Aspects comptables .....	120
ANNEXE N° 22 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) - Aspects budgétaires.....	124
ANNEXE N° 23 : Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée .....	127
ANNEXE N° 24 : Fiche d'écriture - Acquisition et production d'immobilisations .....	128
ANNEXE N° 25 : Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant Montant retenu pour l'exemple : 1 200 129	129
ANNEXE N° 26 : Fiche d'écriture - Cession de biens corporels non amortissables .....	130
ANNEXE N° 27 : Fiche d'écriture - Cession de biens corporels amortissables .....	131

ANNEXE N° 28 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession de titres de participation .....	132
ANNEXE N° 29 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations.....	133
ANNEXE N° 30 : Fiche d'écriture - Cession de valeurs mobilières de placement.....	135
ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture - Dépôts et cautionnements reçus .....	137
ANNEXE N° 32 : Fiche d'écriture - Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien .....	138
ANNEXE N° 33 : Fiche d'écriture - Subventions reçues pour l'allégement des charges d'emprunt.....	139
ANNEXE N° 34 : Fiche d'écriture - Charges à répartir sur plusieurs exercices .....	140
ANNEXE N° 35 : Fiche d'écriture - Régie de recettes.....	141
ANNEXE N° 36 : Fiche d'écriture - Régie d'avance .....	142
ANNEXE N° 37 : Fiche d'écriture - Dettes en monnaie étrangère .....	143
ANNEXE N° 38 : Fiche d'écriture - Opérations d'investissement réalisés par un syndicat pour le compte d'une commune (adhérente ou non) .....	144
ANNEXE N° 39 : Fiche d'écriture - Travaux sur lycées et collèges.....	146
ANNEXE N° 40 : Fiche d'écriture - Le résultat .....	147
ANNEXE N° 41 : Fiche d'écriture - Acquisition par voie de crédit-bail .....	149
ANNEXE N° 42 : Fiche d'écriture - Cession par voie de location-vente.....	150
ANNEXE N° 43 : Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien .....	153
ANNEXE N° 44 : Fiche d'écriture - Dotation (ou apport) en nature .....	154
ANNEXE N° 45 : Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et retour (désaffectation) avant la dissolution du service .....	156
ANNEXE N° 46 : Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, de mise en concession ou affermage.....	159
ANNEXE N° 47 : Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences....	162
ANNEXE N° 48 : Fiche d'écriture - Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025 .....	165
ANNEXE N° 49 : Fiche d'écriture - Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie.....	167
ANNEXE N° 50 : Fiche d'écriture - Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	169
ANNEXE N° 51 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'une immobilisation à l'euro symbolique.....	172
ANNEXE N° 52 : Fiche d'écriture - Acquisition d'une immobilisation par voie d'échange.....	173
ANNEXE N° 53 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé .....	175
ANNEXE N° 54 : Les principaux flux croisés entre les communes membres et la structure intercommunale à fiscalité propre d'appartenance (M14 développée) .....	177
ANNEXE N° 55 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt .....	185
ANNEXE N° 56 : Fiche d'écriture – Quotas d'émission de gaz à effet de serre .....	186

## ANNEXE N° 1 : Plan de comptes développé des communes de 500 habitants et plus

**CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX<sup>1</sup>**  
**(Fonds propres, emprunts et dettes assimilées)****10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

## 102 - Dotations et fonds d'investissement

## 1021 - Dotation

## 1022 - Fonds d'investissement

## 10222 - F.C.T.V.A.

## 10223 - T.L.E.

## 10224 - Versements pour dépassement du plafond légal de densité (P.L.D.)

## 10225 - Participations en cas de dépassement du coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)

## 10226 - Taxe d'aménagement

## 10227 - Versement pour sous-densité

## 10228 - Autres fonds

## 10229 - Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds

## 102291 - Reprise sur F.C.T.V.A.

## 102296 - Reprise sur taxe d'aménagement

## 102297 - Reprise sur versement pour sous-densité

## 102298 - Reprise sur autres fonds

## 1025 - Dons et legs en capital

## 10251 - Dons et legs en capital

## 10259 - Reprise sur dons et legs en capital

1027 - Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>

## 106 - Réserves

## 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

1069 - Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits<sup>2</sup>**11 - REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)**

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 1069, 110, 119, 12, 15111, 15151, 15171, 15181, 15721, 1581, 16883, 16884, 16888 et 193 ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.

110 - Report à nouveau (solde créditeur)<sup>1</sup>

119 - Report à nouveau (solde débiteur)<sup>1</sup>

## **12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)<sup>1</sup>**

### **13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

131 - Subventions d'équipement transférables

1311 - État et établissements nationaux

1312 - Régions

1313 - Départements

1314 - Communes

13141 - Communes membres du GFP

13148 - Autres communes

1315 - Groupements de collectivités

13151 - GFP de rattachement

13158 - Autres groupements

1316 - Autres établissements publics locaux

1317 - Budget communautaire et fonds structurels

1318 - Autres

132 - Subventions d'équipement non transférables

1321 - État et établissements nationaux

1322 - Régions

1323 - Départements

1324 - Communes

13241 - Communes membres du GFP

13248 - Autres communes

1325 - Groupements de collectivités

13251 - GFP de rattachement

13258 - Autres groupements

1326 - Autres établissements publics locaux

1327 - Budget communautaire et fonds structurels

1328 - Autres

133 - Fonds affectés à l'équipement transférables

1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux

1332 - Amendes de police

1333 - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire

- 1334 - Surtaxes locales temporaires
- 1335 - Participations pour non réalisation d'aires de stationnement
- 1336 - Participations pour voirie et réseaux
- 1338 - Autres
- 134 - Fonds affectés à l'équipement non transférables
  - 1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 1342 - Amendes de police
  - 1343 - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
  - 1344 - Surtaxes locales temporaires
  - 1345 - Participations pour non réalisation d'aires de stationnement
  - 1346 - Participations pour voirie et réseaux
  - 1348 - Autres
- 138 - Autres subventions d'investissement non transférables
  - 1381 - État et établissements nationaux
  - 1382 - Régions
  - 1383 - Départements
  - 1384 - Communes
  - 1385 - Groupements de collectivités
  - 1386 - Autres établissements publics locaux
  - 1387 - Budget communautaire et fonds structurels
  - 1388 - Autres
- 139 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 - Subventions d'équipement (à subdiviser comme le compte 131)
  - 1393 - Fonds affectés à l'équipement
    - 13931 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13932 - Amendes de police
    - 13933 - P.A.E. (Programme d'Aménagement d'Ensemble)
    - 13934 - Surtaxes locales temporaires
    - 13935 - Participations pour non réalisation d'aires de stationnement
    - 13936 - Participations pour voirie et réseaux
    - 13938 - Autres

## **15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 - Provisions pour risques
  - 1511 - Provisions pour litiges
    - 15111 - Provisions pour litiges (non budgétaires)
    - 15112 - Provisions pour litiges (budgétaires)

- 1515 - Provisions pour pertes de change
  - 15151 - Provisions pour pertes de change (non budgétaires)
  - 15152 - Provisions pour pertes de change (budgétaires)
- 1517 - Provisions pour garanties d'emprunts
  - 15171 - Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
  - 15172 - Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
- 1518 - Autres provisions pour risques
  - 15181 - Autres provisions pour risques (non budgétaires)
  - 15182 - Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 - Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 - Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 - Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 1572 - Provisions pour grosses réparations
    - 15721 - Provisions pour grosses réparations (non budgétaires)
    - 15722 - Provisions pour grosses réparations (budgétaires)
- 158 - Autres provisions pour charges
  - 1581 - Autres provisions pour charges (non budgétaires)
  - 1582 - Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**

- 163 - Emprunts obligataires
  - 1631 - Emprunts obligataires
    - 16311 - Emprunts obligataires remboursables in fine
    - 16318 - Autres emprunts obligataires
  - 1632 - Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine – Anticipation du remboursement en capital
- 164 - Emprunts auprès des établissements de crédit
  - 1641 - Emprunts en euros
  - 1643 - Emprunts en devises
  - 1644 - Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
    - 16441 - Opérations afférentes à l'emprunt
    - 16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie
  - 1645 - Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit
    - 16451 - Remboursements temporaires sur emprunts en euros
    - 16452 - Remboursements temporaires sur emprunts en devises

- 165 - Dépôts et cautionnements reçus
- 166 - Refinancement de dette
- 167 - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
  - 1671 - Avances consolidées du Trésor
  - 1672 - Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor
  - 1675 - Dettes afférentes aux METP et PPP
  - 1676 - Dettes envers locataires-acquéreurs
  - 1678 - Autres emprunts et dettes
- 168 - Autres emprunts et dettes assimilées
  - 1681 - Autres emprunts
    - 16811 - Organismes d'assurances
    - 16812 - Entreprises non financières
    - 16813 - Particuliers
    - 16814 - Étrangers
    - 16818 - Autres prêteurs
  - 1682 - Bons à moyen terme négociables
  - 1687 - Autres dettes
    - 16871 - État et établissements nationaux
    - 16872 - Régions
    - 16873 - Départements
    - 16874 - Communes
      - 168741 - Communes membres du GFP
      - 168748 - Autres communes
    - 16875 - Groupements de collectivités
      - 168751 - GFP de rattachement
      - 168758 - Autres groupements
    - 16876 - Autres établissements publics locaux
    - 16878 - Autres organismes et particuliers
  - 1688 - Intérêts courus<sup>1</sup>
    - 16883 - Intérêts courus sur emprunts obligataires
    - 16884 - Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit
    - 16888 - Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 - Primes de remboursement des obligations

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.



**18 - COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES)**

181 - Compte de liaison : affectation à .....

**19 - DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS**

192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations

193 - Autres différences sur réalisations d'immobilisations<sup>1</sup>

194 - Provisions pour risques et charges sur emprunts - Stock au 1er janvier 2013

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire.

## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>1</sup>****20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

2031 - Frais d'études

2032 - Frais de recherche et de développement

2033 - Frais d'insertion

204 - Subventions d'équipement versées<sup>2</sup>

2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

20411 - État

204111 - Biens mobiliers, matériel et études

204112 - Bâtiments et installations

204113 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

20412 - Régions

204121 - Biens mobiliers, matériel et études

204122 - Bâtiments et installations

204123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

20413 - Départements

204131 - Biens mobiliers, matériel et études

204132 - Bâtiments et installations

204133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

20414 - Communes

204141 - Communes membres du GFP

2041411 - Biens mobiliers, matériel et études

2041412 - Bâtiments et installations

2041413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

204148 - Autres communes

2041481 - Biens mobiliers, matériel et études

2041482 - Bâtiments et installations

2041483 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

20415 - Groupements de collectivités

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229x, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29 (à terminaison 1) ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Ce compte constitue à lui seul un chapitre budgétaire.

- 204151 - GFP de rattachement
  - 2041511 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 2041512 - Bâtiments et installations
  - 2041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 204158 - Autres groupements
  - 2041581 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 2041582 - Bâtiments et installations
  - 2041583 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20416 - Établissements et services rattachés
  - 204161 - Caisse des écoles
    - 2041611 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041612 - Bâtiments et installations
    - 2041613 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204162 – CCAS
    - 2041621 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041622 - Bâtiments et installations
    - 2041623 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204163 - A caractère administratif
    - 2041631 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041632 - Bâtiments et installations
    - 2041633 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204164 - A caractère industriel et commercial
    - 2041641 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041642 - Bâtiments et installations
    - 2041643 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20417 - Autres établissements publics locaux
  - 204171 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 204172 - Bâtiments et installations
  - 204173 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 - Autres organismes publics
  - 204181 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 204182 - Bâtiments et installations
  - 204183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 20421 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 20422 - Bâtiments et installations
  - 20423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

- 2044 - Subventions d'équipement en nature
  - 20441 - Organismes publics
    - 204411 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 - Bâtiments et installations
    - 204413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 - Personnes de droit privé
    - 204421 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 - Bâtiments et installations
    - 204423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 2051 - Concessions et droits similaires
  - 2052 - Quotas de gaz à effet de serre
  - 2053 - Droit de superficie
- 208 - Autres immobilisations incorporelles
  - 2087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2088 - Autres immobilisations incorporelles
- 209 - Restitutions sur immobilisations incorporelles
  - 2095 - Consommation de quotas de gaz à effet de serre

## **21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 - Terrains
  - 2111 - Terrains nus
  - 2112 - Terrains de voirie
  - 2113 - Terrains aménagés autres que voirie
  - 2114 - Terrains de gisement
  - 2115 - Terrains bâtis
  - 2116 - Cimetières
  - 2117 - Bois et forêts
  - 2118 - Autres terrains
- 212 - Agencements et aménagements de terrains
  - 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains
- 213 - Constructions
  - 2131 - Bâtiments publics
    - 21311 - Hôtel de ville

- 21312 - Bâtiments scolaires
- 21316 - Équipements du cimetière
- 21318 - Autres bâtiments publics
- 2132 - Immeubles de rapport
- 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2138 - Autres constructions
- 214 - Constructions sur sol d'autrui
  - 2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2142 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2143 - Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie
  - 2145 - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 215 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 - Réseaux de voirie
  - 2152 - Installations de voirie
  - 2153 - Réseaux divers
    - 21531 - Réseaux d'adduction d'eau
    - 21532 - Réseaux d'assainissement
    - 21533 - Réseaux câblés
    - 21534 - Réseaux d'électrification
    - 21538 - Autres réseaux
  - 2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 21561 - Matériel roulant
    - 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 - Matériel et outillage de voirie
    - 21571 - Matériel roulant
    - 21578 - Autre matériel et outillage de voirie
  - 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 - Collections et œuvres d'art
  - 2161 - Œuvres et objets d'art
  - 2162 - Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2168 - Autres collections et œuvres d'art
- 217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 - Terrains
    - 21711 - Terrains nus
    - 21712 - Terrains de voirie

- 21713 - Terrains aménagés autres que voirie
- 21714 - Terrains de gisement
- 21715 - Terrains bâtis
- 21718 - Autres terrains
- 2172 - Agencements et aménagements de terrains
  - 21721 - Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 21728 - Autres agencements et aménagements de terrains
- 2173 - Constructions
  - 21731 - Bâtiments publics
  - 21732 - Immeubles de rapport
  - 21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 21738 - Autres constructions
- 2174 - Constructions sur sol d'autrui
  - 21741 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 21742 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 21748 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 2175 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 21751 - Réseaux de voirie
  - 21752 - Installations de voirie
  - 21753 - Réseaux divers
    - 217533 - Réseaux câblés
    - 217534 - Réseaux d'électrification
    - 217538 - Autres réseaux
  - 21757 - Matériel et outillage de voirie
  - 21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 21782 - Matériel de transport
  - 21783 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 21784 - Mobilier
  - 21785 - Cheptel
  - 21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 218 - Autres immobilisations corporelles
  - 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 - Matériel de transport
  - 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

- 2184 - Mobilier
- 2185 - Cheptel
- 2188 - Autres immobilisations corporelles

## **22 - IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 221 - Terrains
  - 2211 - Terrains nus
  - 2213 - Terrains aménagés autres que voirie
  - 2214 - Terrains de gisement
  - 2215 - Terrains bâtis
  - 2218 - Autres terrains
- 222 - Agencements et aménagements de terrains
  - 2221 - Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 2228 - Autres agencements et aménagements de terrains
- 223 - Constructions
  - 2231 - Bâtiments publics
  - 2232 - Immeubles de rapport
  - 2235 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2238 - Autres constructions
- 224 - Constructions sur sol d'autrui
  - 2241 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2242 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2245 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2248 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 225 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 2253 - Réseaux divers
    - 22533 - Réseaux câblés
    - 22534 - Réseaux d'électrification
    - 22538 - Autres réseaux
  - 2256 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2257 - Matériel et outillage de voirie
  - 2258 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 226 - Collections et œuvres d'art
  - 2261 - Œuvres et objets d'art
  - 2262 - Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2268 - Autres collections et œuvres d'art
- 228 - Autres immobilisations corporelles

- 2281 - Installations générales, agencements et aménagements divers
- 2282 - Matériel de transport
- 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique
- 2284 - Mobilier
- 2285 - Cheptel
- 2288 - Autres immobilisations corporelles
- 229 - Droits de l'affectant<sup>1</sup>
  - 2291 - Commune
  - 2293 - Établissements Publics de Coopération Intercommunale
  - 2298 - Autres droits de l'affectant

### **23 - IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 - Immobilisations corporelles en cours
  - 2312 - Agencements et aménagements de terrains
  - 2313 - Constructions
  - 2314 - Constructions sur sol d'autrui
  - 2315 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 2316 - Restauration des collections et œuvres d'art
  - 2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2318 - Autres immobilisations corporelles en cours
- 232 - Immobilisations incorporelles en cours
- 235 - Part investissement PPP
- 237 - Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

### **24 - IMMOBILISATIONS AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEES OU MISES A DISPOSITION<sup>1</sup>**

- 241 - Immobilisations mises en concession ou en affermage
- 242 - Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2421 - de la région (enseignement)
  - 2422 - du département (enseignement)
  - 2423 - d'établissements publics de coopération intercommunale
  - 2424 - des services départementaux d'incendie et de secours
- 243 - Immobilisations mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.



- 244 - Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 - Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 - Immobilisations mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
- 248 - Autres immobilisations mises en affectation
- 249 - Droits du remettant
  - 2491 - Mises en concession ou en affermage
  - 2492 - Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 - Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 - Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 - Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 - Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
  - 2498 - Autres mises en affectation

## **26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**

- 261 - Titres de participation
- 266 - Autres formes de participation
- 269 - Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

## **27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

- 271 - Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 - Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 - Comptes de placements (long terme)
  - 2731 - Comptes de placements rémunérés
  - 2732 - Fonds d'épargne forestière
- 274 - Prêts
- 275 - Dépôts et cautionnements versés
- 276 - Autres créances immobilisées
  - 2761 - Créances pour avances en garantie d'emprunt
  - 2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 - Créances sur des collectivités et établissements publics
    - 27631 - État et établissements nationaux
    - 27632 - Régions
    - 27633 - Départements
    - 27634 - Communes
      - 276341 - Communes membres du GFP
      - 276348 - Autres communes

- 27635 - Groupements de collectivités
  - 276351 - GFP de rattachement
  - 276358 - Autres groupements
- 27636 - C.C.A.S. et caisse des écoles
- 27638 - Autres établissements publics
- 2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
- 2766 - Créances pour locations-acquisitions
- 2768 - Intérêts courus<sup>1</sup>
  - 27682 - Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
  - 27684 - Intérêts courus sur prêts
  - 27688 - Intérêts courus sur créances diverses
- 279 - Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

## **28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 - Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre
  - 2803 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
    - 28031 - Frais d'études
    - 28032 - Frais de recherche et de développement
    - 28033 - Frais d'insertion
  - 2804 - Subventions d'équipement versées
    - 28041 - Subventions d'équipement aux organismes publics
      - 280411 - État
        - 2804111 - Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804112 - Bâtiments et installations
        - 2804113 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280412 - Régions
        - 2804121 - Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804122 - Bâtiments et installations
        - 2804123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280413 - Départements
        - 2804131 - Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804132 - Bâtiments et installations
        - 2804133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

- 280414 - Communes
  - 2804141 - Communes membres du GFP
    - 28041411 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041412 - Bâtiments et installations
    - 28041413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804148 - Autres communes
    - 28041481 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041482 - Bâtiments et installations
    - 28041483 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280415 - Groupements de collectivités
  - 2804151 - GFP de rattachement
    - 28041511 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041512 - Bâtiments et installations
    - 28041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804158 - Autres groupements
    - 28041581 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041582 - Bâtiments et installations
    - 28041583 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280416 - Établissements et services rattachés
  - 2804161 - Caisse des écoles
    - 28041611 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041612 - Bâtiments et installations
    - 28041613 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804162 - CCAS
    - 28041621 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041622 - Bâtiments et installations
    - 28041623 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804163 - A caractère administratif
    - 28041631 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041632 - Bâtiments et installations
    - 28041633 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804164 - A caractère industriel et commercial
    - 28041641 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041642 - Bâtiments et installations
    - 28041643 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280417 - Autres établissements publics locaux

- 2804171 - Biens mobiliers, matériel et études
- 2804172 - Bâtiments et installations
- 2804173 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 - Autres organismes publics
  - 2804181 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 - Bâtiments et installations
  - 2804183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 - Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 - Bâtiments et installations
  - 280423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 - Subventions d'équipement en nature
  - 280441 - Organismes publics
    - 2804411 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 - Bâtiments et installations
    - 2804413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 - Personnes de droit privé
    - 2804421 - Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 - Bâtiments et installations
    - 2804423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires
  - 28051 - Concessions et droits similaires
- 2808 - Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 - Autres immobilisations incorporelles
- 281 - Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 - Terrains de gisement
  - 2812 - Agencements et aménagements de terrains
    - 28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28128 - Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2813 - Constructions
    - 28131 - Bâtiments publics
      - 281311 - Hôtel de ville
      - 281312 - Bâtiments scolaires
      - 281316 - Équipements du cimetières
      - 281318 - Autres bâtiments publics

- 28132 - Immeubles de rapport
- 28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 28138 - Autres constructions
- 2814 - Constructions sur sol d'autrui
  - 28141 - Bâtiments publics
  - 28142 - Immeubles de rapport
  - 28143 - Droit de superficie
  - 28145 - Installations générales, agencements et aménagements
  - 28148 - Autres constructions sur sol d'autrui
- 2815 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 28151 - Réseaux de voirie
  - 28152 - Installations de voirie
  - 28153 - Réseaux divers
    - 281531 - Réseaux d'adduction d'eau
    - 281532 - Réseaux d'assainissement
    - 281533 - Réseaux câblés
    - 281534 - Réseaux d'électrification
    - 281538 - Autres réseaux
  - 28156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 281561 - Matériel roulant
    - 281568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28157 - Matériel et outillage de voirie
    - 281571 - Matériel roulant
    - 281578 - Autre matériel et outillage de voirie
  - 28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 - Terrains
  - 28172 - Agencements et aménagements de terrains
    - 281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 281728 - Autres agencements et aménagements
  - 28173 - Constructions
    - 281731 - Bâtiments publics
    - 281732 - Immeubles de rapport
    - 281735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 281738 - Autres constructions
  - 28174 - Constructions sur sol d'autrui

- 281741 - Constructions sur le sol d'autrui - Bâtiments publics
- 281742 - Constructions sur le sol d'autrui - Immeubles de rapport
- 281745 - Constructions sur le sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
- 281748 - Constructions sur le sol d'autrui - Autres constructions
- 28175 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 281751 - Réseaux de voirie
  - 281752 - Installations de voirie
  - 281753 - Réseaux divers
    - 2817533 - Réseaux câblés
    - 2817534 - Réseaux d'électrification
    - 2817538 - Autres réseaux
  - 281757 - Matériel et outillage de voirie
  - 281758 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une lise à disposition
  - 281782 - Matériel de transport
  - 281783 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 281784 - Mobilier
  - 281785 - Cheptel
  - 281788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 2818 - Autres immobilisations corporelles
  - 28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 - Matériel de transport
  - 28183 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 28184 - Mobilier
  - 28185 - Cheptel
  - 28188 - Autres immobilisations corporelles
- 282 - Amortissements des immobilisations reçues en affectation
  - 2821 - Terrains de gisement
  - 2822 - Agencements et aménagements de terrains
    - 28221 - Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28228 - Autres agencements et aménagements de terrains
  - 2823 - Constructions
    - 28231 - Bâtiments publics
    - 28232 - Immeubles de rapport

- 28235 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- 28238 - Autres constructions
- 2824 - Constructions sur sol d'autrui
  - 28241 - Bâtiments publics
  - 28242 - Immeubles de rapport
  - 28245 - Installations générales, agencements, aménagements
  - 28248 - Autres constructions
- 2825 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 28253 - Réseaux divers
    - 282533 - Réseaux câblés
    - 282534 - Réseaux d'électrification
    - 282538 - Autres réseaux
  - 28256 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28257 - Matériel et outillage de nettoyage
  - 28258 - Autres installations techniques, matériel et outillage industriel
- 2828 - Autres immobilisations corporelles
  - 28281 - Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28282 - Matériel de transport
  - 28283 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 28284 - Mobilier
  - 28285 - Cheptel
  - 28288 - Autres immobilisations corporelles reçues en affectation

## **29 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS**

- 290 - Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
  - 2905 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaires)
    - 29052 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaires)
  - 2908 - Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 - Autres immobilisations incorporelles (non budgétaires)
    - 29082 - Autres immobilisations incorporelles (budgétaires)
- 291 - Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
  - 2911 - Terrains (autres que terrains de gisement)
    - 29111 - Terrains - autres que terrains de gisement (non budgétaires)
    - 29112 - Terrains - autres que terrains de gisement (budgétaires)
  - 2913 - Constructions

- 29131 - Constructions (non budgétaires)
- 29132 - Constructions (budgétaires)
- 2914 - Constructions sur sol d'autrui
  - 29141 - Constructions sur sol d'autrui (non budgétaires)
  - 29142 - Constructions sur sol d'autrui (budgétaires)
- 293 - Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours
  - 2931 - Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 - Immobilisations corporelles en cours (non budgétaires)
    - 29312 - Immobilisations corporelles en cours (budgétaires)
  - 2932 - Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 - Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaires)
    - 29322 - Immobilisations incorporelles en cours (budgétaires)
- 296 - Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 - Titres de participation
    - 29611 - Titres de participation (non budgétaires)
    - 29612 - Titres de participation (budgétaires)
  - 2966 - Autres formes de participation
    - 29661 - Autres formes de participation (non budgétaires)
    - 29662 - Autres formes de participation (budgétaires)
- 297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières
  - 2971 - Titres immobilisés - Droits de propriété
    - 29711 - Titres immobilisés - Droits de propriété (non budgétaires)
    - 29712 - Titres immobilisés - Droits de propriété (budgétaires)
  - 2972 - Titres immobilisés - Droits de créance
    - 29721 - Titres immobilisés - Droits de créance (non budgétaires)
    - 29722 - Titres immobilisés - Droits de créance (budgétaires)
  - 2974 - Prêts
    - 29741 - Prêts (non budgétaires)
    - 29742 - Prêts (budgétaires)
  - 2975 - Dépôts et cautionnements versés
    - 29751 - Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)
    - 29752 - Dépôts et cautionnements versés (budgétaires)
  - 2976 - Autres créances immobilisées
    - 29761 - Créances pour avances en garantie d'emprunt
      - 297611 - Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaires)
      - 297612 - Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaires)



29768 - Autres créances immobilisées

297681 - Autres créances immobilisées (non budgétaires)

297682 - Autres créances immobilisées (budgétaires)

ANNEXE N° 1 (suite)

### **CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>1</sup>**

#### **31 - MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)**

311 - Matières premières et fournitures autres que terrains

315 - Terrains à aménager

#### **32 - AUTRES APPROVISIONNEMENTS<sup>2</sup>**

321 - Matières consommables

322 - Fournitures consommables autres qu'alimentation

3221 - Combustibles et carburants

3222 - Produits d'entretien

3223 - Fournitures des ateliers municipaux

3224 - Fournitures administratives

3225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)

3226 - Vêtements de travail

3227 - Fournitures scolaires

3228 - Autres fournitures consommables

323 - Alimentation

#### **33 - EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

331 - Produits en cours

335 - Travaux en cours

3351 - Terrains

3354 - Études et prestations de services

3355 - Travaux

3358 - Frais annexes

33581 - Frais accessoires

33586 - Frais financiers

#### **34 - EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**

#### **35 - STOCKS DE PRODUITS**

351 - Produits intermédiaires

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires sauf comptes 32, 37, 3911,392, 3931, 3941, 39511, 39551 et 397.

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires.

- 355 - Produits finis
  - 3551 - Produits finis (autres que terrains aménagés)
  - 3555 - Terrains aménagés
- 358 - Produits résiduels

### **37 - STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS<sup>1</sup>**

#### **39 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)
  - 3911 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (non budgétaires)
  - 3912 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (budgétaires)
- 392 - Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (non budgétaires)
- 393 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens
  - 3931 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (non budgétaires)
  - 3932 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (budgétaires)
- 394 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services
  - 3941 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (non budgétaires)
  - 3942 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (budgétaires)
- 395 - Provisions pour dépréciation des stocks de produits
  - 3951 - Provisions pour dépréciation des produits finis (autres que terrains aménagés)
    - 39511 - Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39512 - Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (budgétaires)
  - 3955 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés
    - 39551 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39552 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (budgétaires)
- 397 - Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (non budgétaires)

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire.

## ANNEXE N° 1 (suite)

**CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS<sup>1</sup>****40 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

401 - Fournisseurs

4011 - Fournisseurs

4017 - Fournisseurs - Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

40171 - Fournisseurs - Retenues de garantie

40172 - Fournisseurs – Cessions, oppositions

40173 - Fournisseurs - Pénalités de retard d'exécution des marchés

403 - Fournisseurs - Lettre-change relevé (L.C.R.)

404 - Fournisseurs d'immobilisations

4041 - Fournisseurs d'immobilisations

4047 - Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

40471 - Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie

40472 - Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions

40473 - Fournisseurs d'immobilisations - Pénalités de retard d'exécution des marchés

405 - Fournisseurs d'immobilisations - Lettre-change relevé (L.C.R.)

407 - Différences de conversion - Fournisseurs

4071 - Différences de conversion - Fournisseurs

4074 - Différences de conversion - Fournisseurs d'immobilisations

408 - Fournisseurs - Factures non parvenues

409 - Fournisseurs débiteurs

4091 - Avances versées sur commande

4093 - Mandat - Avance de fonds ou remboursement de débours

4097 - Fournisseurs - Autres avoirs

40971 - Fournisseurs - Autres avoirs - Amiable

40976 - Fournisseurs - Autres avoirs - Contentieux

4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

**41 - REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES**

411 - Redevables

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 454, 456, 458, 481, 4912 et 4962.

- 4111 - Redevables – Amiable
- 4116 - Redevables - Contentieux
- 412 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés
  - 4121 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Amiable
  - 4126 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Contentieux
- 414 - Locataires-acquéreurs et locataires
  - 4141 - Locataires - acquéreurs et locataires - Amiable
  - 4146 - Locataires - acquéreurs et locataires - Contentieux
- 415 - Traités de coupe de bois (régime forestier)
  - 4151 - Locataires - Traités de coupe de bois (régime forestier)- Amiable
  - 4156 - Locataires - Traités de coupe de bois (régime forestier)- Contentieux
- 416 - Clients douteux
  - 4161 - Créances douteuses
  - 4162 - Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 - Différences de conversion - Redevables
- 418 - Redevables et acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés
  - 4181 - Redevables - Produits non encore facturés
  - 4182 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés
- 419 - Acquéreurs de terrains aménagés - Avances et acomptes

## **42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES**

- 421 - Personnel - Rémunérations dues
- 425 - Personnel - Avances et acomptes<sup>1</sup>
- 427 - Personnel - Oppositions
- 428 - Personnel - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 - Dettes provisionnées pour congés à payer
  - 4286 - Autres charges à payer
  - 4287 - Produits à recevoir
- 429 - Déficits et débits des comptables et régisseurs

## **43 - SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 - Sécurité sociale
- 437 - Autres organismes sociaux

---

<sup>1</sup> Ce compte enregistre les avances et acomptes sur rémunérations des personnels recrutés sous contrat de droit privé et les avances sur frais de déplacement de l'ensemble du personnel.

- 438 - Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4386 - Autres charges à payer
  - 4387 - Produits à recevoir

#### **44 - ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 - État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir
  - 4411 - Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir - Amiable
  - 4416 - Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir - Contentieux
- 442 - État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
- 443 - Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques
  - 4431 - État
    - 44311 - Dépenses
    - 44312 – Recettes – Amiable
    - 44316 – Recettes - Contentieux
  - 4432 - Régions
    - 44321 - Dépenses
    - 44322 - Recettes - Amiable
    - 44326 – Recettes - Contentieux
  - 4433 - Départements
    - 44331 - Dépenses
    - 44332 - Recettes - Amiable
    - 44336 – Recettes - Contentieux
  - 4434 - Communes
    - 44341 - Dépenses
    - 44342 - Recettes
  - 4435 - Groupements de collectivités
    - 44351 - Dépenses
    - 44352 - Recettes Amiable
    - 44356 – Recettes - Contentieux
  - 4436 - Caisse des écoles
    - 44361 - Dépenses
    - 44362 - Recettes - Amiable
    - 44366 – Recettes - Contentieux
  - 4437 - C.C.A.S.
    - 44371 - Dépenses
    - 44372 - Recettes - Amiable
    - 44376 – Recettes - Contentieux

- 4438 - Autres services et organismes publics
  - 44381 - Dépenses
  - 44382 - Recettes - Amiable
  - 44386 - Recettes - Contentieux
- 445 - État - Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 - TVA due intracommunautaire
  - 4455 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
    - 44551 - T.V.A. à décaisser
    - 44558 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4456 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
    - 44562 - T.V.A. sur immobilisations
    - 44566 - T.V.A. sur autres biens et services
    - 44567 - Crédit de T.V.A. à reporter
    - 44568 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4457 - Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
    - 44571 - T.V.A. collectée
    - 44578 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4458 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
    - 44581 - Acomptes - Régime simplifié d'imposition
    - 44583 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
    - 44585 - TVA à régulariser - Retenue de garantie
    - 44588 - Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
      - 445884 - TVA déduite sur avances versées - Régime des encaissements
      - 445885 - TVA décaissée sur avances reçues - Régime des encaissements
      - 445886 - TVA à déduire lors du paiement - Régime des encaissements
      - 445888 - Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 448 - État - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4486 - Autres charges à payer
  - 4487 - Produits à recevoir

#### **45 - COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 - Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 - C.C.A.S. rattaché
- 453 - Caisse des écoles rattachée

- 454 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers<sup>1</sup>
  - 4541 - Dépenses
  - 4542 - Recettes
- 455 - Recettes sur rôle pour le compte de tiers
  - 4551 - Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4557 - Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4558 - TVA sur rôle pour le compte de tiers
    - 45581 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Prise en compte
    - 45582 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Encaissements
  - 4559 - Versements sur rôle pour le compte de tiers
    - 45591 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Produits
    - 45592 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - TVA
- 456 - Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4561 - Remis à la région
    - 45611 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45612 - Recettes (à subdiviser par mandat)
  - 4562 - Remis au département
    - 45621 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45622 - Recettes (à subdiviser par mandat)
- 458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS**

- 461 - Dons et legs en instance
- 462 - Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 - Créances sur cessions d'immobilisations - Amiable
  - 4626 - Créances sur cessions d'immobilisations - Contentieux
- 463 - Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 - Souscriptions reçues
  - 4632 - Intérêts à payer
  - 4633 - Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 - Encaissements pour le compte de tiers (hors rôles)
  - 4641 - Coupes affouagères distribuées en nature

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.



- 4642 - Coupes affouagères à répartir
- 4643 - Vacances encaissées à reverser
- 4645 - Fonds des bénéficiaires d'une MASP
- 4648 - Autres encaissements pour le compte de tiers
- 465 - Avances en garantie d'emprunt
- 466 - Excédents de versement
- 467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 - Autres comptes créditeurs
    - 46711 - Autres comptes créditeurs
    - 46717 - Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
  - 4672 - Autres comptes débiteurs
    - 46721 - Débiteurs divers - Amiable
    - 46726 - Débiteurs divers - Contentieux
  - 4675 - Mandataire - Opérations déléguées - Recettes
  - 4673 - Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
  - 4675 - Mandataire - Opérations déléguées - Recettes
  - 4677 - Différences de conversion - Débiteurs ou créditeurs divers
    - 46771 - Différences de conversion - Créditeurs divers
    - 46772 - Différences de conversion - Débiteurs divers
- 468 - Divers - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 - Charges à payer
  - 4687 - Produits à recevoir

#### **47 - COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 - Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 - Versements des régisseurs
  - 4712 - Virements réimputés
  - 4713 - Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 - Versements sur contributions directes
    - 47132 - Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 - Fonds d'emprunt
    - 47134 - Subventions
    - 47138 - Autres
  - 4714 - Recettes à réimputer
    - 47141 - Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 - Excédents à réimputer - Personnes physiques

- 471412 - Excédents à réimputer - Personnes morales
- 47142 - Frais de saisie perçus avant prise en charge
- 47143 - Flux d'encaissement à réimputer
- 4715 - Recettes à ventiler - Cartes multiservices
- 4717 - Recettes relevé Banque de France
  - 47171 - Recettes relevé Banque de France - Hors CloHélios
  - 47172 - Recettes relevé Banque de France - CloHélios
- 4718 - Autres recettes à régulariser
- 472 - Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 - Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 - Remboursements d'annuités d'emprunts
    - 47218 - Autres dépenses
  - 4722 - Commissions bancaires en instance de mandatement (carte bancaire)
  - 4725 - Secours d'urgence
  - 4727 - Avances pour achat de valeurs mobilières
  - 4728 - Autres dépenses à régulariser
- 475 - Recettes sur rôle
  - 4751 - Redevables sur rôle
  - 4757 - Produits sur rôle
  - 4758 - TVA sur rôle
  - 4759 « Versement du tiers en charge du rôle
- 476 - Différences de conversion - Actif
  - 4761 - Diminution des créances
    - 47611 - Diminution des prêts
    - 47612 - Diminution d'autres créances
  - 4762 - Augmentation des dettes
    - 47621 - Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 - Augmentation d'autres dettes
  - 4768 - Différences compensées par couverture de change
- 477 - Différences de conversion - Passif
  - 4771 - Augmentation des créances
    - 47711 - Augmentation des prêts
    - 47712 - Augmentation d'autres créances
  - 4772 - Diminution des dettes
    - 47721 - Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 - Diminution d'autres dettes

4778 - Différences compensées par couverture de change

478 - Autres comptes transitoires

4781 - Frais de poursuite rattachés

4784 - Arrondis sur déclaration de TVA

4788 - Autres comptes transitoires

#### **48 - COMPTES DE REGULARISATION**

481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices<sup>1</sup>

4812 - Frais d'acquisition des immobilisations

4816 - Frais d'émission des emprunts

4817 - Pénalités de renégociation de la dette

4818 - Charges à étaler

486 - Charges constatées d'avance

487 - Produits constatés d'avance

#### **49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS**

491 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables

4911 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (non budgétaires)

4912 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)

496 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers

4961 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)

4962 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

ANNEXE N° 1 (suite)

## **CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS<sup>1</sup>**

### **50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

- 506 - Obligations
- 507 - Bons du Trésor
- 508 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

### **51 - TRESOR, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES**

- 511 - Valeurs à l'encaissement
  - 5113 - Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement
  - 5115 - Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 - TIP à l'encaissement
  - 5117 - Valeurs impayées
    - 51172 - Chèques impayés
    - 51175 - Cartes bancaires impayées
    - 51176 - TIP impayés
    - 51178 - Autres valeurs impayées
  - 5118 - Autres valeurs à l'encaissement
- 515 - Compte au Trésor
- 516 - Comptes de placements (court terme)
  - 5161 - Comptes de placements rémunérés
  - 5162 - Comptes à terme
- 518 - Intérêts courus
  - 5186 - Intérêts courus à payer
  - 5187 - Intérêts courus à recevoir
- 519 - Concours financiers à court terme
  - 5191 - Avances du Trésor
  - 5192 - Avances de trésorerie
  - 5193 - Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 - Lignes de crédit de trésorerie
    - 51932 - Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5194 - Billets de trésorerie

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 59062, 59082 et 5952.

5198 - Autres crédits de trésorerie

#### **54 - REGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS**

- 541 - Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 - Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 - Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
- 542 - Disponibilités chez d'autres tiers
  - 5421 - Administrateurs de legs
  - 5428 - Disponibilités chez d'autres tiers

#### **55 - AVANCES DE TRESORERIE VERSEES**

- 551 - Avances à des établissements publics locaux
  - 5511 - Avances aux hôpitaux
  - 5512 - Avances aux EPCI en début d'activité
- 552 - Avances aux sociétés d'économie mixte
- 553 - Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière
- 558 - Autres avances de trésorerie versées

#### **58 - VIREMENTS INTERNES**

- 580 - Opérations d'ordre budgétaires
- 584 - Encaissements par lecture optique
- 586 - Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés
- 587 - Comptes pivots
  - 5871 - Compte pivot - Encaissement régie à ventiler
  - 5872 - Compte pivot - Admission en non-valeur
- 588 - Autres virements internes
- 589 - Comptes techniques
  - 5891 - Reprise des balances d'entrée
  - 5892 - Migration
  - 5893 - Migration des rôles
  - 5894 - Ventilation comptes budgétaires

#### **59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 - Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement
  - 5906 - Obligations
    - 59061 - Obligations (non budgétaires)

- 59062 - Obligations (budgétaires)
- 5908 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées
  - 59081 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)
  - 59082 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)
- 595 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées
  - 5951 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (non budgétaires)
  - 5952 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (budgétaires)

**CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES<sup>1</sup>****60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

- 601 - Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
  - 6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 - Terrains à aménager
- 602 - Achats stockés - Autres approvisionnements
  - 6021 - Matières consommables
  - 6022 - Fournitures consommables autres qu'alimentation
    - 60221 - Combustibles et carburants
    - 60222 - Produits d'entretien
    - 60223 - Fournitures des ateliers municipaux
    - 60224 - Fournitures administratives
    - 60225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
    - 60226 - Vêtements de travail
    - 60227 - Fournitures scolaires
    - 60228 - Autres fournitures consommables
  - 6023 - Alimentation
- 603 - Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)
  - 6031 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 - Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 - Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 - Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 - Achats d'études, prestations de services<sup>2</sup>
  - 6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)
- 605 - Achats de matériel, équipements et travaux<sup>2</sup>
- 606 - Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 - Fournitures non stockables

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et prestations de services.

- 60611 - Eau et assainissement
- 60612 - Énergie - Électricité
- 60613 - Chauffage urbain
- 60618 - Autres fournitures non stockables<sup>1</sup>
- 6062 - Fournitures non stockées
  - 60621 - Combustibles
  - 60622 - Carburants
  - 60623 - Alimentation
  - 60624 - Produits de traitement
  - 60628 - Autres fournitures non stockées
- 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement
  - 60631 - Fournitures d'entretien
  - 60632 - Fournitures de petit équipement
  - 60633 - Fournitures de voirie
  - 60636 - Vêtements de travail
- 6064 - Fournitures administratives
- 6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)
- 6067 - Fournitures scolaires
- 6068 - Autres matières et fournitures
- 607 - Achats de marchandises
  - 6071 - Compteurs
  - 6078 - Autres marchandises
- 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement<sup>2</sup>
- 609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
  - 6091 - de matières premières (et fournitures)
  - 6092 - d'autres approvisionnements stockés
  - 6094 - d'études et prestations de services
  - 6095 - de matériel, équipements et travaux
  - 6096 - d'approvisionnements non stockés
  - 6097 - de marchandises

## **61 - 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES**

---

<sup>1</sup> Ne pouvant par leur nature être stockées.

<sup>2</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués.



**61 - SERVICES EXTERIEURS**

- 611 - Contrats de prestations de services
- 612 - Redevances de crédit-bail
  - 6122 - Crédit-bail mobilier
  - 6125 - Crédit-bail immobilier
- 613 - Locations
  - 6132 - Locations immobilières
  - 6135 - Locations mobilières
- 614 - Charges locatives et de copropriété
- 615 - Entretien et réparations
  - 6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 - Terrains
    - 61522 - Bâtiments
    - 61523 - Voies et réseaux
    - 61524 - Bois et forêts
  - 6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 - Matériel roulant
    - 61558 - Autres biens mobiliers
  - 6156 - Maintenance
- 616 - Primes d'assurance
- 617 - Études et recherches
- 618 - Divers
  - 6182 - Documentation générale et technique
  - 6184 - Versements à des organismes de formation
  - 6185 - Frais de colloques et séminaires
  - 6188 - Autres frais divers
- 619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

**62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 - Personnel extérieur au service
  - 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement<sup>1</sup>
  - 6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement
  - 6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP
  - 6218 - Autre personnel extérieur

---

<sup>1</sup> A ouvrir dans un budget annexe.

- 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs
  - 6226 - Honoraires
  - 6227 - Frais d'actes et de contentieux
  - 6228 - Divers
- 623 - Publicité, publications, relations publiques
  - 6231 - Annonces et insertions
  - 6232 - Fêtes et cérémonies
  - 6233 - Foires et expositions
  - 6236 - Catalogues et imprimés
  - 6237 - Publications
  - 6238 - Divers
- 624 - Transports de biens et transports collectifs
  - 6241 - Transports de biens
  - 6244 - Transports administratifs
  - 6247 - Transports collectifs
  - 6248 - Divers
- 625 - Déplacements, missions et réceptions
  - 6251 - Voyages et déplacements
  - 6255 - Frais de déménagement
  - 6256 - Missions
  - 6257 - Réceptions
- 626 - Frais postaux et frais de télécommunications
  - 6261 - Frais d'affranchissement
  - 6262 - Frais de télécommunications
- 627 - Services bancaires et assimilés
- 628 - Divers
  - 6281 - Concours divers (cotisations...)
  - 6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)
  - 6283 - Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 - Redevances pour services rendus
  - 6287 - Remboursements de frais
    - 62871 - A la collectivité de rattachement<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> A ouvrir dans un budget annexe.

62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales

62873 - Au C.C.A.S.

62874 - A la caisse des écoles

62875 - Aux communes membres du GFP

62876 - Au GFP de rattachement

62878 - A d'autres organismes

6288 - Autres services extérieurs

629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

### **63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)

633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 - Versement de transport

6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.

6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)

6351 - Impôts directs

63512 - Taxes foncières

63513 - Autres impôts locaux

6353 - Impôts indirects

6354 - Droits d'enregistrement et de timbre

6355 - Taxes et impôts sur les véhicules

6358 - Autres droits

637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

### **64 - CHARGES DE PERSONNEL**

641 - Rémunérations du personnel

6411 - Personnel titulaire<sup>1</sup>

64111 - Rémunération principale

64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence

64116 - Indemnités de préavis et de licenciement

---

<sup>1</sup> Les communes et groupements de moins de 3500 habitants n'utilisent que les subdivisions à 4 chiffres.

- 64118 - Autres indemnités.
- 6413 - Personnel non titulaire<sup>1</sup>
  - 64131 - Rémunérations
  - 64136 - Indemnités de préavis et de licenciement
  - 64138 - Autres indemnités
- 6416 - Emplois d'insertion
  - 64161 - Emplois jeunes
  - 64162 - Emplois d'avenir
  - 64168 - Autres emplois d'insertion
- 6417 - Rémunérations des apprentis
- 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel
- 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.
  - 6453 - Cotisations aux caisses de retraites
  - 6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C
  - 6455 - Cotisations pour assurance du personnel
  - 6456 - Versement au F.N.C du supplément familial
  - 6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage
  - 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux
  - 6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- 647 - Autres charges sociales
  - 6471 - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.
  - 6474 - Versements aux autres œuvres sociales
  - 6472 - Prestations familiales directes
  - 6473 - Allocations de chômage
    - 64731 - Versées directement
    - 64732 - Versées aux A.S.S.E.D.I.C.
  - 6475 - Médecine du travail, pharmacie
  - 6478 - Autres charges sociales diverses
  - 6479 - Remboursements sur autres charges sociales
- 648 - Autres charges de personnel
  - 6483 - Cessation progressive d'activité
    - 64831 - Indemnités aux agents
    - 64832 - Contributions au fonds de compensation de cessation progressive d'activité

---

<sup>1</sup> Les communes et groupements de moins de 3500 habitants n'utilisent que les subdivisions à 4 chiffres.

6488 - Autres charges

## **65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

652 - Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif

6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif

6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal

653 - Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers

6531 - Indemnités

6532 - Frais de mission

6533 - Cotisations de retraite

6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale

6535 - Formation

6536 - Frais de représentation du maire

6537 - Compensations pour perte de revenus

65371 - Compensations pour formation

65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat

654 - Pertes sur créances irrécouvrables

6541 - Créances admises en non-valeur

6542 - Créances éteintes

655 - Contingents et participations obligatoires

6551 - Police d'État

6552 - Aide sociale du département

6553 - Service d'incendie

6554 - Contributions aux organismes de regroupement

6555 - Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)

6556 - Indemnités de logement aux instituteurs

6557 - Contributions au titre de la politique de l'habitat

6558 - Autres contributions obligatoires

656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus<sup>1</sup>

6561 - Frais de personnel

6562 - Matériel, équipement et fournitures

---

<sup>1</sup> Comptes réservés aux communes, communautés d'agglomérations et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants. Le compte 656 constitue à lui seul un chapitre.

**657 - Subventions de fonctionnement versées****6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics**

65731 - État

65732 - Régions

65733 - Départements

65734 – Communes

657341 - Communes membres du GFP

657348 - Autres communes

65735 - Groupements de collectivités

657351 - GFP de rattachement

657358 - Autres groupements

65736 - Établissements et services rattachés

657361 - Caisse des écoles

657362 - CCAS

657363 - A caractère administratif

657364 - A caractère industriel et commercial

65737 - Autres établissements publics locaux

65738 - Autres organismes publics

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

**658 - Charges diverses de la gestion courante****66 - CHARGES FINANCIÈRES****661 - Charges d'intérêts**

6611 - Intérêts des emprunts et dettes

66111 - Intérêts réglés à l'échéance

66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE

66113 - Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés

661131 - Aux communes membres du GFP

661132 - Au GFP de rattachement

661133 - A la collectivité ou à l'établissement de rattachement

661138 - A d'autres tiers

6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs

6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)

6618 - Intérêts des autres dettes

**665 - Escomptes accordés****666 - Pertes de change**

667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 - Autres charges financières

## **67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 - Amendes fiscales et pénales

6713 - Secours et dots

6714 - Bourses et prix

6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)

674 - Subventions de fonctionnement exceptionnelles

6743 - Subventions de fonctionnement (versées par les groupements)

6744 - Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement)

67441 - aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière

67442 - aux régies dotées de la personnalité morale

67443 - aux fermiers et aux concessionnaires

67444 - aux syndicats exploitant un SPIC

6745 - Subventions aux personnes de droit privé

6746 - Bonification d'intérêts

6748 - Autres subventions exceptionnelles

675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées

676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

678 - Autres charges exceptionnelles

## **68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement courant

6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

6812 - Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir

6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

6816 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières

6861 - Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations

6862 - Dotations aux amortissements des charges financières à répartir

- 6865 - Dotations aux provisions pour risques et charges financiers
- 6866 - Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers
- 687 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles
- 6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
- 6875 - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels
- 6876 - Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles



ANNEXE N° 1 (suite)

## CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS<sup>1</sup>

### 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

- 701 - Ventes de produits finis
  - 7011 - Ventes d'eau
  - 7012 - Taxes et redevances d'eau
    - 70124 - Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 - Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique
    - 70128 - Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 - Vente de produits résiduels
  - 7015 - Ventes de terrains aménagés
  - 7018 - Autres ventes de produits finis
- 702 - Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 - Ventes de récoltes
  - 7022 - Coupes de bois<sup>2</sup>
  - 7023 - Menus produits forestiers
  - 7024 - Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 - Taxes d'affouage
  - 7028 - Autres produits agricoles et forestiers
- 703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 - Concessions et redevances funéraires
    - 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 - Redevances funéraires
  - 7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
    - 70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique
    - 70322 - Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial
    - 70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal
    - 70328 - Autres droits de stationnement et de location
  - 7033 - Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 - Péage, droits de pesage, mesurage, jaugeage

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Dans les bois et forêts visés à l'article L.111-1 du Code forestier.

- 7035 - Locations de droits de chasse et de pêche
- 7036 - Taxes de pâturage et de tourbage
- 7037 - Contribution pour dégradation des voies et chemins
- 7038 - Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 70381 - Taxe de pavage et de trottoirs
  - 70382 - Redevances de ski de fond
  - 70388 - Autres redevances et recettes diverses
  - 70389 - Reversements sur redevance de ski de fond
- 704 - Travaux
- 705 - Études
- 706 - Prestations de services
  - 7061 - Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
    - 70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures
    - 70613 - Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux
    - 70619 - Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
  - 7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel
  - 7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
    - 70631 - A caractère sportif
    - 70632 - A caractère de loisirs
  - 7064 - Taxes de désinfection (services d'hygiène)
  - 7065 - Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)
  - 7066 - Redevances et droits des services à caractère social
  - 7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
  - 7068 - Autres redevances et droits
    - 70681 - Redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte
      - 706811 - Redevance d'assainissement collectif
      - 706812 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
        - 7068121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
        - 7068129 - Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 706813 - Participations pour l'assainissement collectif
    - 70682 - Location de compteurs
    - 70683 - Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
    - 70684 - Redevances d'archéologie préventive

- 70688 - Autres prestations de services
- 707 - Ventes de marchandises
  - 7071 - Compteurs
  - 7078 - Autres marchandises
- 708 - Autres produits
  - 7081 - Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel
  - 7082 - Commissions
  - 7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)
  - 7084 - Mise à disposition de personnel facturée
    - 70841 - aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles
    - 70845 - Aux communes membres du GFP
    - 70846 - Au GFP de rattachement
    - 70848 - aux autres organismes
  - 7087 - Remboursements de frais
    - 70871 - par la collectivité de rattachement<sup>1</sup>
    - 70872 - par les budgets annexes et les régies municipales
    - 70873 - par les C.C.A.S.
    - 70874 - par les caisses des écoles
    - 70875 - Par les communes membres du GFP
    - 70876 - Par le GFP de rattachement
    - 70878 - par d'autres redevables
  - 7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

## **71 - PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)**

- 713 - Variation des stocks (en-cours de production, produits)
  - 7133 - Variation des en-cours de production de biens
  - 7134 - Variation des en-cours de production de services
  - 7135 - Variation des stocks de produits
    - 71351 - Variation des stocks de produits autres que terrains
    - 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés

## **72 - TRAVAUX EN REGIE**

- 721 - Immobilisations incorporelles
- 722 - Immobilisations corporelles

---

<sup>1</sup> A ouvrir dans un budget annexe ou une régie à seule autonomie financière.

**73 - IMPÔTS ET TAXES**

## 731 - Impôts locaux

## 7311 - Contributions directes

73111 Taxes foncières et d'habitation

73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

73113 Taxe sur les surfaces commerciales

73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

## 7318 - Autres impôts locaux ou assimilés

## 732 - Fiscalité reversée

## 7321 - Attribution de compensation

## 7322 - Dotation de solidarité communautaire

## 7323 - FNGIR

7324 Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France

7325 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

## 7328 - Autres reversements de fiscalité

## 733 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine

## 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## 7332 - Taxe de balayage

## 7333 - Taxes funéraires

## 7334 - Taxe sur les passagers

## 7336 - Droits de place

## 7337 - Droits de stationnement

## 7338 - Autres taxes

## 734 - Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement

## 7341 - Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises

## 7342 - Versement de transport

## 7343 - Taxe sur les pylônes électriques

## 7344 Taxe sur les déchets stockés

## 7345 - Taxe sur les eaux pluviales

## 7346 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

## 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle

## 7351 - Taxe sur l'électricité

## 7353 - Redevance des mines

## 7354 - Surtaxe sur les eaux minérales

## 7355 - Taxe sur l'énergie hydraulique

- 736 - Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services
  - 7362 - Taxes de séjour
  - 7363 - Impôt sur les spectacles
  - 7364 - Prélèvement sur les produits des jeux
  - 7366 - Taxe sur les remontées mécaniques
  - 7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure
- 737 - Impôts et taxes d'Outre-Mer
  - 7371 - Taxe sur les rhums
  - 7372 - Taxes sur les carburants
  - 7373 - Octroi de mer
  - 7378 - Autres impôts et taxes d'outre-mer
- 738 - Autres taxes
  - 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
  - 7388 - Autres taxes diverses
- 739 - Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 - Reversements et restitutions sur impôts locaux
    - 73911 - Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739113 - Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739115 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU
      - 739117 - Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391172 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants
        - 7391173 - Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391178 - Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes
      - 739118 - Autres reversements de fiscalité
    - 73918 - Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés
  - 7392 Prélèvements pour reversements de fiscalité
    - 73921 Attribution de compensation
    - 73922 Dotation de solidarité communautaire
    - 73923 Reversement sur FNGIR
    - 73924 Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
    - 73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
    - 73928 Autres
  - 7394 - Reversements de taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement
    - 73942 - Reversement sur taxe de versement de transport

- 73945 - Reversement sur taxes sur les eaux pluviales
- 7396 - Reversement sur impôts sur les spectacles (CCAS)
- 7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers

## **74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

- 741 - D.G.F.
  - 7411 - Dotation forfaitaire
  - 7412 - Dotation d'aménagement
    - 74121 - Dotation de solidarité rurale
    - 74123 - Dotation de solidarité urbaine
    - 74124 - Dotation d'intercommunalité
    - 74126 - Dotation de compensation des groupements de communes
    - 74127 - Dotation nationale de péréquation
  - 7413 - D.G.F. des permanents syndicaux
  - 7419 - Reversement sur D.G.F.
- 742 - Dotations aux élus locaux
- 744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé
- 745 - Dotation spéciale au titre des instituteurs
- 746 - Dotation générale de décentralisation
- 747 - Participations
  - 7471 - État
    - 74711 - Emplois-jeunes
    - 74712 - Emplois d'avenir
    - 74718 - Autres
  - 7472 - Régions
  - 7473 - Départements
  - 7474 – Communes
    - 74741 - Communes membres du GFP
    - 74748 - Autres communes
  - 7475 - Groupements de collectivités
    - 74751 - GFP de rattachement
    - 74758 - Autres groupements
  - 7476 - C.C.A.S. et caisses des écoles
  - 7477 - Budget communautaire et fonds structurels
  - 7478 - Autres organismes
- 748 - Autres attributions et participations

- 7481 - Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les spectacles
- 7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
- 7483 - Attributions de péréquation et de compensation
  - 74831 - Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle et à la CET
    - 748311 - Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
    - 748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
    - 748314 - Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
  - 74832 - Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle
  - 74833 - Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)
  - 74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
  - 74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
  - 74836 - Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle - Syndicales
  - 74837 - Dotations de développement
    - 748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 748372 - Dotation de développement urbain
  - 74838 - Autres attributions de péréquation et de compensation
- 7484 - Dotation de recensement
- 7485 - Dotation pour les titres sécurisés
- 7487 - Dotations des arrondissements ou des communes associées
  - 74871 - Dotation d'animation locale
    - 748711 - Dotation d'animation locale reçue
    - 748719 - Dotation d'animation locale versée
  - 74872 - Dotation de gestion locale
    - 748721 - Dotation de gestion locale reçue
    - 748729 - Dotation de gestion locale versée
- 7488 - Autres attributions et participations
- 7489 - Reversement et restitution sur autres attributions et participations

## **75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 752 - Revenus des immeubles
- 754 - Redevance pour défaut de branchement à l'égout
- 755 - Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif

7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal

756 - Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial

7561 - Régies dotées de la seule autonomie financière

7562 - Régies dotées de la personnalité morale

757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

758 - Produits divers de gestion courante

## **76 - PRODUITS FINANCIERS**

761 - Produits de participations

762 - Produits des autres immobilisations financières

7621 - Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance

7622 - Produits des autres immobilisations financières - rattachement des ICNE

7623 - Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés

76231 - Par les communes membres du GFP

76232 - Par le GFP de rattachement

76233 - Par leurs BA et régies à seule autonomie financière

76238 - Par d'autres tiers

764 - Revenus des valeurs mobilières de placement

765 - Escomptes obtenus

766 - Gains de change

767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 - Autres produits financiers

7681 - Fonds de soutien - Sortie des emprunts à risques

7688 - Autres

## **77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 - Débits et pénalités perçus

7713 - Libéralités reçues

7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur

7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale

774 - Subventions exceptionnelles

775 - Produits des cessions d'immobilisations

776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat



777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

778 - Autres produits exceptionnels

7785 - Excédent d'investissement transféré au compte de résultat

7788 - Produits exceptionnels divers

## **78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

781 - Reprises sur amortissements et provisions - Produits de fonctionnement courant

7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

7816 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants

786 - Reprises sur provisions - Produits financiers

7865 - Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

7866 - Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers

787 - Reprises sur provisions - Produits exceptionnels

7875 - Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels

7876 - Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles

## **79 - TRANSFERTS DE CHARGES**

791 - Transferts de charges de gestion courante

796 - Transferts de charges financières

797 - Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

## **CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX<sup>1</sup>**

### **80 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

801 - Engagements donnés par la collectivité ou l'établissement

8015 - Engagement sur garanties d'emprunt

8016 - Redevances de crédit-bail restant à courir

80161 - Crédit-bail mobilier

80165 - Crédit-bail immobilier

8017 - Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)

8018 - Autres engagements donnés

802 - Engagements reçus par la collectivité ou l'établissement

8026 - Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 - Crédit-bail immobilier

8027 - Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)

8028 - Autres engagements reçus

### **86 - VALEURS INACTIVES**

861 - Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille

862 - Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants

863 - Comptes de prise en charge

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires et hors bilan.

## ANNEXE N° 2 : Plan de comptes abrégé des communes de moins de 500 habitants

**CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX<sup>1</sup>**  
**(Fonds propres, emprunts et dettes assimilées)****10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

- 102 - Dotations et fonds d'investissement
  - 1021 - Dotation
  - 1022 - Fonds d'investissement
    - 10222 - F.C.T.V.A.
    - 10223 - T.L.E.
    - 10226 - Taxe d'aménagement
    - 10227 - Versement pour sous-densité
    - 10228 - Autres fonds
    - 10229 - Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds
  - 1025 - Dons et legs en capital
    - 10251 - Dons et legs en capital
    - 10259 - Reprise sur dons et legs en capital
  - 1027 - Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>
- 106 - Réserves
  - 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

**11 - REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)**

- 110 - Report à nouveau (solde créditeur)<sup>2</sup>
- 119 - Report à nouveau (solde débiteur)<sup>2</sup>

**12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)<sup>2</sup>****13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

- 131 - Subventions d'équipement transférables
- 132 - Subventions d'équipement non transférables
- 133 - Fonds affectés à l'équipement transférables

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 110, 119, 12, 15111, 15171, 15181, 1581, 16883, 16884, 16888 et 193 ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.

- 1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
- 1332 - Amendes de police
- 1336 - Participations pour voirie et réseaux
- 1338 - Autres
- 134 - Fonds affectés à l'équipement non transférables
  - 1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 1342 - Amendes de police
  - 1346 - Participations pour voirie et réseaux
  - 1348 - Autres
- 138 - Autres subventions d'investissement non transférables
- 139 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 - Subventions d'équipement
  - 1393 - Fonds affectés à l'équipement
    - 13931 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13932 - Amendes de police
    - 13936 - Participations pour voirie et réseaux
    - 13938 - Autres

## **15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 - Provisions pour risques
  - 1511 - Provisions pour litiges
    - 15111 - Provisions pour litiges (non budgétaires)
    - 15112 - Provisions pour litiges (budgétaires)
  - 1517 - Provisions pour garanties d'emprunts
    - 15171 - Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 - Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 - Autres provisions pour risques
    - 15181 - Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 - Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 - Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 - Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 - Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 158 - Autres provisions pour charges
  - 1581 - Autres provisions pour charges (non budgétaires)
  - 1582 - Autres provisions pour charges (budgétaires)

**16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**

- 163 - Emprunts obligataires
  - 1631 - Emprunts obligataires
    - 16311 - Emprunts obligataires remboursables in fine
    - 16318 - Autres emprunts obligataires
  - 1632 - Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine – Anticipation du remboursement en capital
- 164 - Emprunts auprès des établissements de crédit
  - 1641 - Emprunts en euros
  - 1643 - Emprunts en devises
  - 1644 - Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie
    - 16441 - Opérations afférentes à l'emprunt
    - 16449 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie
  - 1645 - Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédits
    - 16451 - Remboursements temporaires sur emprunts en euros
    - 16452 - Remboursements temporaires sur emprunts en devises
- 165 - Dépôts et cautionnements reçus
- 166 - Refinancement de dette
- 167 - Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
- 168 - Autres emprunts et dettes assimilées
  - 1681 - Autres emprunts
  - 1687 - Dettes envers les collectivités et établissements publics locaux et autres dettes
  - 1688 - Intérêts courus<sup>1</sup>
    - 16883 - Intérêts courus sur emprunts obligataires
    - 16884 - Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit
    - 16888 - Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 - Primes de remboursement des obligations

**18 - COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES)**

- 181 - Compte de liaison : affectation à .....

**19 - DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS**

- 192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

193 - Autres différences sur réalisations d'immobilisations<sup>1</sup>

194 - Provisions pour risques et charges sur emprunts - Stock au 1er janvier 2013

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>1</sup>****20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

204 - Subventions d'équipement versées<sup>2</sup>

2041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

20411 - Biens mobiliers, matériel et études

20412 - Bâtiments et installations

20413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

20421 - Biens mobiliers, matériel et études

20422 - Bâtiments et installations

20423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

2044 - Subventions d'équipement en nature

20441 - Organismes publics

204411 - Biens mobiliers, matériel et études

204412 - Bâtiments et installations

204413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

20442 - Personnes de droit privé

204421 - Biens mobiliers, matériel et études

204422 - Bâtiments et installations

204423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national

205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

2051 - Concessions et droits similaires

2052 - Quotas de gaz à effet de serre

2053 - Droit de superficie

208 - Autres immobilisations incorporelles

2087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition

2088 - Autres immobilisations incorporelles

---

<sup>1</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires, mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29 (à terminaison 1) ne sont jamais budgétaires.

<sup>2</sup> Ce compte constitue à lui seul un chapitre budgétaire.

- 209 - Restitutions sur immobilisations incorporelles
  - 2095 - Consommation de quotas de gaz à effet de serre

## **21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 - Terrains
  - 2111 - Terrains nus
  - 2112 - Terrains de voirie
  - 2113 - Terrains aménagés autres que voirie
  - 2114 - Terrains de gisement
  - 2115 - Terrains bâtis
  - 2116 - Cimetières
  - 2117 - Bois et forêts
  - 2118 - Autres terrains
- 212 - Agencements et aménagements de terrains
- 213 - Constructions
  - 2131 - Bâtiments publics
  - 2132 - Immeubles de rapport
  - 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2138 - Autres constructions
- 214 - Constructions sur sol d'autrui
- 215 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 - Réseaux de voirie
  - 2152 - Installations de voirie
  - 2153 - Réseaux divers
    - 21531 - Réseaux d'adduction d'eau
    - 21532 - Réseaux d'assainissement
    - 21538 - Autres réseaux
  - 2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 - Matériel et outillage de voirie
  - 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 - Collections et œuvres d'art
- 217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 - Terrains
  - 2172 - Agencements et aménagements de terrains
  - 2173 - Constructions
  - 2174 - Constructions sur sol d'autrui



- 2175 - Installations, matériel et outillage techniques
- 2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 218 - Autres immobilisations corporelles
  - 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 - Matériel de transport
  - 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 2184 - Mobilier
  - 2185 - Cheptel
  - 2188 - Autres immobilisations corporelles

## **22 - IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 220 - Immobilisations reçues en affectation
- 229 - Droits de l'affectant<sup>1</sup>

## **23 - IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 - Immobilisations corporelles en cours
- 232 - Immobilisations incorporelles en cours
- 237 - Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

## **24 - IMMOBILISATIONS AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEEES OU MISES A DISPOSITION<sup>2</sup>**

- 241 - Immobilisations mises en concession ou en affermage
- 242 - Immobilisations mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
- 243 - Immobilisations mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 - Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 - Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 - Immobilisations mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale
- 248 - Autres immobilisations mises en affectation
- 249 - Droits du remettant
  - 2491 - Mises en concession ou en affermage
  - 2492 - Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences

---

<sup>1</sup> Compte non budgétaire.

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires.

2493 - Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

2494 - Mises en affectation à un centre communal d'action sociale

2495 - Mises en affectation à une caisse des écoles

2496 - Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale

2498 - Autres mises en affectation

## **26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**

### **27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

271 - Titres immobilisés (droits de propriété)

272 - Titres immobilisés (droits de créance)

273 - Comptes de placements (long terme)

2731 - Comptes de placements rémunérés

2732 - Fonds d'épargne forestière

274 - Prêts

275 - Dépôts et cautionnements versés

276 - Autres créances immobilisées

2761 - Créances pour avances en garantie d'emprunt

2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.

2763 - Créances sur des collectivités et établissements publics

2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé

2768 - Intérêts courus<sup>1</sup>

27682 - Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)

27684 - Intérêts courus sur prêts

27688 - Intérêts courus sur créances diverses

### **28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

280 - Amortissements des immobilisations incorporelles

2802 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre

2803 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

2804 - Subventions d'équipement versées

28041 - Subventions d'équipement aux organismes publics

280411 - Biens mobiliers, matériels et études

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires.

- 280412 - Bâtiments et installations
- 280413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 - Biens mobiliers, matériels et études
  - 280422 - Bâtiments et installations
  - 280423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 - Subventions d'équipement en nature
  - 280441 - Organismes publics
    - 2804411 - Biens mobiliers, matériels et études
    - 2804412 - Bâtiments et installations
    - 2804413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 - Personnes de droit privé
    - 2804421 - Biens mobiliers, matériels et études
    - 2804422 - Bâtiments et installations
    - 2804423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires
- 2808 - Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 - Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 - Autres immobilisations incorporelles
- 281 - Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 - Terrains de gisement
  - 2812 - Agencements et aménagements de terrains
  - 2813 - Constructions
    - 28131 - Bâtiments publics
    - 28132 - Immeubles de rapport
    - 28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 28138 - Autres constructions
  - 2814 - Constructions sur sol d'autrui
  - 2815 - Installations, matériel et outillage techniques
    - 28151 - Réseaux de voirie
    - 28152 - Installations de voirie
    - 28153 - Réseaux divers
      - 281531 - Réseaux d'adduction d'eau
      - 281532 - Réseaux d'assainissement
      - 281538 - Autres réseaux
    - 28156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile

- 28157 - Matériel et outillage de voirie
- 28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 - Terrains
  - 28172 - Agencements et aménagements de terrains
  - 28173 - Constructions
  - 28174 - Constructions sur sol d'autrui
  - 28175 - Installations, matériel et outillage techniques
  - 28178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 2818 - Autres immobilisations corporelles
  - 28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 - Matériel de transport
  - 28183 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 28184 - Mobilier
  - 28185 - Cheptel
  - 28188 - Autres immobilisations corporelles
- 282 - Amortissements des immobilisations reçues en affectation

## **29 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS**

- 290 - Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
  - 2905 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaires)
    - 29052 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaires)
  - 2908 - Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 - Autres immobilisations incorporelles (non budgétaires)
    - 29082 - Autres immobilisations incorporelles (budgétaires)
- 291 - Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
  - 2911 - Terrains (autres que terrains de gisement)
    - 29111 - Terrains - autres que terrains de gisement (non budgétaires)
    - 29112 - Terrains - autres que terrains de gisement (budgétaires)
  - 2913 - Constructions
    - 29131 - Constructions (non budgétaires)
    - 29132 - Constructions (budgétaires)
  - 2914 - Constructions sur sol d'autrui
    - 29141 - Constructions sur sol d'autrui (non budgétaires)
    - 29142 - Constructions sur sol d'autrui (budgétaires)

- 293 - Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours
  - 2931 - Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 - Immobilisations corporelles en cours (non budgétaires)
    - 29312 - Immobilisations corporelles en cours (budgétaires)
  - 2932 - Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 - Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaires)
    - 29322 - Immobilisations incorporelles en cours (budgétaires)
- 296 - Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 - Titres de participation
    - 29611 - Titres de participation (non budgétaires)
    - 29612 - Titres de participation (budgétaires)
  - 2966 - Autres formes de participation
    - 29661 - Autres formes de participation (non budgétaires)
    - 29662 - Autres formes de participation (budgétaires)
- 297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières
  - 2971 - Titres immobilisés - Droits de propriété
    - 29711 - Titres immobilisés - Droits de propriété (non budgétaires)
    - 29712 - Titres immobilisés - Droits de propriété (budgétaires)
  - 2972 - Titres immobilisés - Droits de créance
    - 29721 - Titres immobilisés - Droits de créance (non budgétaires)
    - 29722 - Titres immobilisés - Droits de créance (budgétaires)
  - 2974 - Prêts
    - 29741 - Prêts (non budgétaires)
    - 29742 - Prêts (budgétaires)
  - 2975 - Dépôts et cautionnements versés
    - 29751 - Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)
    - 29752 - Dépôts et cautionnements versés (budgétaires)
  - 2976 - Autres créances immobilisées
    - 29761 - Créances pour avances en garantie d'emprunt
      - 297611 - Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaires)
      - 297612 - Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaires)
    - 29768 - Autres créances immobilisées
      - 297681 - Autres créances immobilisées (non budgétaires)
      - 297682 - Autres créances immobilisées (budgétaires)

ANNEXE N° 2 (suite)

### **CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>1</sup>**

#### **31 - MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)**

311 - Matières premières et fournitures autres que terrains

315 - Terrains à aménager

#### **32 - AUTRES APPROVISIONNEMENTS<sup>2</sup>**

#### **33 - EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

331 - Produits en cours

335 - Travaux en cours sur terrains à aménager

3351 - Terrains

3354 - Études et prestations de services

3355 - Travaux

3358 - Frais annexes

#### **34 - EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**

#### **35 - STOCKS DE PRODUITS**

355 - Produits finis

3551 - Produits finis (autres que terrains aménagés)

3555 - Terrains aménagés

#### **37 - STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS<sup>2</sup>**

#### **39 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS**

391 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)

3911 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (non budgétaires)

3912 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures) (budgétaires)

392 - Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (non budgétaires)

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires sauf comptes 32, 37, 3911,392, 3931, 3941, 39511, 39551 et 397.

<sup>2</sup> Compte non budgétaire.

- 393 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens
  - 3931 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (non budgétaires)
  - 3932 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens (budgétaires)
- 394 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services
  - 3941 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (non budgétaires)
  - 3942 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services (budgétaires)
- 395 - Provisions pour dépréciation des stocks de produits
  - 3951 - Provisions pour dépréciation des produits finis (autres que terrains aménagés)
    - 39511 - Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39512 - Provisions pour dépréciation des produits finis autres que terrains aménagés (budgétaires)
  - 3955 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés
    - 39551 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (non budgétaires)
    - 39552 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés (budgétaires)
- 397 - Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (non budgétaires)

## ANNEXE N° 2 (suite)

**CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS<sup>1</sup>****40 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

401 - Fournisseurs

4011 - Fournisseurs

4017 - Fournisseurs - Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

40171 - Fournisseurs - Retenues de garantie

40172 - Fournisseurs - Cessions, oppositions

40173 - Fournisseurs - Pénalités de retard d'exécution des marchés

403 - Fournisseurs - Lettre-change relevé (L.C.R.)

404 - Fournisseurs d'immobilisations

4041 - Fournisseurs d'immobilisations

4047 - Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés

40471 - Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie

40472 - Fournisseurs d'immobilisations - Cessions, oppositions

40473 - Fournisseurs d'immobilisations - Pénalités de retard d'exécution des marchés

405 - Fournisseurs d'immobilisations - Lettre-change relevé (L.C.R.)

407 - Différences de conversion - Fournisseurs

4071 - Différences de conversion - Fournisseurs

4074 - Différences de conversion - Fournisseurs d'immobilisations

408 - Fournisseurs - Factures non parvenues

409 - Fournisseurs débiteurs

4091 - Avances versées sur commande

4093 - Mandat - Avance de fonds ou remboursement de débours

4097 - Fournisseurs - Autres avoirs

40971 - Fournisseurs - Autres avoirs - Amiable

40976 - Fournisseurs - Autres avoirs - Contentieux

4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus

**41 - REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES**

411 - Redevables

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf comptes 454, 456, 458, 481, 4912 et 4962.



- 4111 - Redevables - Amiable
- 4116 - Redevables - Contentieux
- 412 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés
  - 4121 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Amiable
  - 4126 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Contentieux
- 414 - Locataires-acquéreurs et locataires
  - 4141 - Locataires-acquéreurs et locataires - Amiable
  - 4146 - Locataires-acquéreurs et locataires - Contentieux
- 415 - Traités de coupe de bois (régime forestier)
  - 4151 - Traités de coupe de bois (régime forestier) - Amiable
  - 4156 - Traités de coupe de bois (régime forestier) - Contentieux
- 416 - Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 - Créances douteuses
  - 4162 - Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 - Différences de conversion - Redevables
- 418 - Redevables et acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés
  - 4181 - Redevables - Produits non encore facturés
  - 4182 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés
- 419 - Acquéreurs de terrains aménagés - Avances et acomptes

## **42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES**

- 421 - Personnel - Rémunérations dues
- 425 - Personnel - Avances et acomptes<sup>1</sup>
- 427 - Personnel - Oppositions
- 428 - Personnel - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 - Dettes provisionnées pour congés à payer
  - 4286 - Autres charges à payer
  - 4287 - Produits à recevoir
- 429 - Déficits et débits des comptables et régisseurs

## **43 - SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

- 431 - Sécurité sociale
- 437 - Autres organismes sociaux

---

<sup>1</sup> Ce compte enregistre les avances et acomptes sur rémunérations des personnels recrutés sous contrat de droit privé et les avances sur frais de déplacement de l'ensemble du personnel.

- 438 - Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4386 - Autres charges à payer
  - 4387 - Produits à recevoir

#### **44 - ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

- 441 - État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir
  - 4411 - État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir - Amiable
  - 4416 - État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir - Contentieux
- 442 - État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers
- 443 - Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques
  - 4431 - État
    - 44311 - Dépenses
    - 44312 - Recettes - Amiable
    - 44316 - Recettes - Contentieux
  - 4432 - Régions
    - 44321 - Dépenses
    - 44322 - Recettes- Amiable
    - 44326 - Recettes - Contentieux
  - 4433 - Départements
    - 44331 - Dépenses
    - 44332 - Recettes- Amiable
    - 44336 - Recettes - Contentieux
  - 4434 - Communes
    - 44341 - Dépenses
    - 44342 - Recettes- Amiable
    - 44346 - Recettes - Contentieux
  - 4435 - Groupements de collectivités
    - 44351 - Dépenses
    - 44352 - Recettes- Amiable
    - 44356 - Recettes - Contentieux
  - 4436 - Caisse des écoles
    - 44361 - Dépenses
    - 44362 - Recettes- Amiable
    - 44366 - Recettes - Contentieux
  - 4437 - C.C.A.S.
    - 44371 - Dépenses

- 44372 - Recettes- Amiable
- 44376 – Recettes - Contentieux
- 4438 - Autres services et organismes publics
  - 44381 - Dépenses
  - 44382 - Recettes- Amiable
  - 44386 – Recettes - Contentieux
- 445 - État - Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 - TVA due intracommunautaire
  - 4455 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
    - 44551 - T.V.A. à décaisser
    - 44558 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4456 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
    - 44562 - T.V.A. sur immobilisations
    - 44566 - T.V.A. sur autres biens et services
    - 44567 - Crédit de T.V.A. à reporter
    - 44568 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4457 - Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
    - 44571 - T.V.A. collectée
    - 44578 - Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4458 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
    - 44581 - Acomptes - Régime simplifié d'imposition
    - 44583 - Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
    - 44585 - TVA à régulariser - Retenue de garantie
    - 44588 - Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
      - 445884 - TVA déduite sur avances versées - Régime des encaissements
      - 445885 - TVA décaissée sur avances reçues - Régime des encaissements
      - 445886 - TVA à déduire lors du paiement - Régime des encaissements
      - 445888 - Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 448 - État - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4486 - Autres charges à payer
  - 4487 - Produits à recevoir

#### **45 - COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 - Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 - C.C.A.S. rattaché

- 453 - Caisse des écoles rattachée
- 454 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers<sup>1</sup>
  - 4541 - Dépenses
  - 4542 - Recettes
- 455 - Recettes sur rôle pour le compte de tiers
  - 4551 - Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4557 - Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4558 - TVA sur rôle pour le compte de tiers
    - 45581 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Prise en compte
    - 45582 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Encaissements
  - 4559 - Versements sur rôle pour le compte de tiers
    - 45591 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - Produits
    - 45592 - TVA sur rôle pour le compte de tiers - TVA
- 456 - Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4561 - Remis à la région
    - 45611 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45612 - Recettes (à subdiviser par mandat)
  - 4562 - Remis au département
    - 45621 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
    - 45622 - Recettes (à subdiviser par mandat)
- 458 - Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)<sup>1</sup>
  - 4581 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS**

- 461 - Dons et legs en instance
- 462 - Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 - Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4626 - Créances sur cessions d'immobilisations
- 463 - Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 - Souscriptions reçues
  - 4632 - Intérêts à payer
  - 4633 - Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 - Encaissements pour le compte de tiers (hors rôles)

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

- 4641 - Coupes affouagères distribuées en nature
- 4642 - Coupes affouagères à répartir
- 4643 - Vacances encaissées à reverser
- 4645 - Fonds des bénéficiaires d'une MASP
- 4648 - Autres encaissements pour le compte de tiers
- 465 - Avances en garantie d'emprunt
- 466 - Excédents de versement
- 467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 - Autres comptes créditeurs
    - 46711 – Autres comptes créditeurs
    - 46717- Autres comptes créditeurs - Cessions, oppositions
  - 4672 - Autres comptes débiteurs
    - 46721 - Débiteurs divers - Amiable
    - 46726 - Débiteurs divers - Contentieux
  - 4673 - Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
  - 4675 - Mandataire - Opérations déléguées - Recettes
  - 4677 - Différences de conversion - Débiteurs ou créditeurs divers
    - 46771 - Différences de conversion - Créditeurs divers
    - 46772 - Différences de conversion - Débiteurs divers
- 468 - Divers - Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 - Charges à payer
  - 4687 - Produits à recevoir

#### **47 - COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 - Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 - Versements des régisseurs
  - 4712 - Virements réimputés
  - 4713 - Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 - Versements sur contributions directes
    - 47132 - Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 - Fonds d'emprunt
    - 47134 - Subventions
    - 47138 - Autres
  - 4714 - Recettes à réimputer
    - 47141 - Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 - Excédents à réimputer - Personnes physiques

- 471412 - Excédents à réimputer - Personnes morales
- 47142 - Frais de saisie perçus avant prise en charge
- 47143 - Flux d'encaissement à réimputer
- 4715 - Recettes à ventiler - Cartes multiservices
- 4717 - Recettes relevé Banque de France
  - 47171 - Recettes relevé Banque de France - Hors CloHélios
  - 47172 - Recettes relevé Banque de France - CloHélios
- 4718 - Autres recettes à régulariser
- 472 - Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 - Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 - Remboursements d'annuités d'emprunts
    - 47218 - Autres dépenses
  - 4722 - Commissions bancaires en instance de mandatement (carte bancaire)
  - 4725 - Secours d'urgence
  - 4727 - Avances pour achat de valeurs mobilières
  - 4728 - Autres dépenses à régulariser
- 475 - Recettes sur rôle
  - 4751 - Redevables sur rôle
  - 4757 - Produits sur rôle
  - 4758 - TVA sur rôle
  - 4759 - Versement du tiers en charge du rôle
- 476 - Différences de conversion - Actif
  - 4761 - Diminution des créances
    - 47611 - Diminution des prêts
    - 47612 - Diminution d'autres créances
  - 4762 - Augmentation des dettes
    - 47621 - Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 - Augmentation d'autres dettes
  - 4768 - Différences compensées par couverture de change
- 477 - Différences de conversion - Passif
  - 4771 - Augmentation des créances
    - 47711 - Augmentation des prêts
    - 47712 - Augmentation d'autres créances
  - 4772 - Diminution des dettes
    - 47721 - Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 - Diminution d'autres dettes

4778 - Différences compensées par couverture de change

478 - Autres comptes transitoires

4781 - Frais de poursuite rattachés

4784 - Arrondis sur déclaration de TVA

4788 - Autres comptes transitoires

#### **48 - COMPTES DE REGULARISATION**

481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices<sup>1</sup>

4817 - Pénalités de renégociation de la dette

4818 - Charges à étaler

486 - Charges constatées d'avance

487 - Produits constatés d'avance

#### **49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS**

491 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables

4911 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (non budgétaires)

4912 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)

496 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers

4961 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)

4962 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires.

ANNEXE N° 2 (suite)

## **CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS<sup>1</sup>**

### **50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

- 506 - Obligations
- 507 - Bons du Trésor
- 508 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

### **51 - TRESOR, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES**

- 511 - Valeurs à l'encaissement
  - 5113 - Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement
  - 5115 - Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 - TIP à l'encaissement
  - 5117 - Valeurs impayées
    - 51172 - Chèques impayés
    - 51175 - Cartes bancaires impayées
    - 51176 - TIP impayés
    - 51178 - Autres valeurs impayées
  - 5118 - Autres valeurs à l'encaissement
- 515 - Compte au Trésor
- 516 - Comptes de placements (court terme)
  - 5161 - Comptes de placements rémunérés
  - 5162 - Comptes à terme
- 518 - Intérêts courus
  - 5186 - Intérêts courus à payer
  - 5187 - Intérêts courus à recevoir
- 519 - Concours financiers à court terme
  - 5191 - Avances du Trésor
  - 5192 - Avances de trésorerie
  - 5193 - Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 - Lignes de crédit de trésorerie
    - 51932 - Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5198 - Autres crédits de trésorerie

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires sauf compte 59062, 59082 et 5952.



**54 - REGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS**

- 541 - Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 - Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 - Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
- 542 - Disponibilités chez d'autres tiers
  - 5421 - Administrateurs de legs
  - 5428 - Disponibilités chez d'autres tiers

**55 - AVANCES DE TRESORERIE VERSEES**

- 551 - Avances à des établissements publics locaux
  - 5511 - Avances aux hôpitaux
  - 5512 - Avances aux EPCI en début d'activité
- 552 - Avances aux sociétés d'économie mixte
- 553 - Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière
- 558 - Autres avances de trésorerie versées

**58 - VIREMENTS INTERNES**

- 580 - Opérations d'ordre budgétaires
- 584 - Encaissements par lecture optique
- 586 - Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés
- 587 - Comptes pivots
  - 5871 - Compte pivot - Encaissement régie à ventiler
  - 5872 - Compte pivot - Admission en non-valeur
- 588 - Autres virements internes
- 589 - Comptes techniques
  - 5891 - Reprise des balances d'entrée
  - 5892 - Migration
  - 5893 - Migration des rôles
  - 5894 - Ventilation comptes budgétaires

**59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 - Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement
  - 5906 - Obligations
    - 59061 - Obligations (non budgétaires)
    - 59062 - Obligations (budgétaires)
  - 5908 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

59081 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)

59082 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)

595 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées

5951 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (non budgétaires)

5952 - Provisions pour dépréciation des avances de trésorerie versées (budgétaires)

**CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES<sup>1</sup>****60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

- 601 - Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
  - 6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 - Terrains à aménager
- 602 - Achats stockés - Autres approvisionnements
- 603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)
  - 6031 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 - Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 - Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 - Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 - Achats d'études, prestations de services<sup>2</sup>
  - 6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)
- 605 - Achats de matériel, équipements et travaux<sup>2</sup>
- 606 - Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 - Fournitures non stockables
  - 6062 - Fournitures non stockées
    - 60621 - Combustibles
    - 60622 - Carburants
    - 60623 - Alimentation
    - 60624 - Produits de traitement
    - 60628 - Autres fournitures non stockées
  - 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement
    - 60631 - Fournitures d'entretien
    - 60632 - Fournitures de petit équipement
    - 60633 - Fournitures de voirie
    - 60636 - Vêtements de travail
  - 6064 - Fournitures administratives

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et prestations de services.

- 6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)
- 6067 - Fournitures scolaires
- 6068 - Autres matières et fournitures
- 607 - Achats de marchandises
  - 6071 - Compteurs
  - 6078 - Autres marchandises
- 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement<sup>1</sup>
- 609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

## **61 - 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES**

### **61 - SERVICES EXTERIEURS**

- 611 - Contrats de prestations de services
- 612 - Redevances de crédit-bail
- 613 - Locations
- 614 - Charges locatives et de copropriété
- 615 - Entretien et réparations
  - 6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 - Terrains
    - 61522 - Bâtiments
    - 61523 - Voies et réseaux
    - 61524 - Bois et forêts
  - 6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 - Matériel roulant
    - 61558 - Autres biens mobiliers
  - 6156 - Maintenance
- 616 - Primes d'assurance
- 617 - Études et recherches
- 618 - Divers
- 619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

### **62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 - Personnel extérieur au service
- 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 623 - Publicité, publications, relations publiques

---

<sup>1</sup> Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués.

- 624 - Transports de biens et transports collectifs
- 625 - Déplacements, missions et réceptions
- 626 - Frais postaux et frais de télécommunications
- 627 - Services bancaires et assimilés
- 628 - Divers
  - 6281 - Concours divers (cotisations...)
  - 6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)
  - 6283 - Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 - Redevances pour services rendus
  - 6287 - Remboursements de frais
  - 6288 - Autres services extérieurs
- 629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

### **63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

- 631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
- 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
- 635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)
- 637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

### **64 - CHARGES DE PERSONNEL**

- 641 - Rémunérations du personnel
  - 6411 - Personnel titulaire
  - 6413 - Personnel non titulaire
  - 6416 - Emplois d'insertion
    - 64161 - Emplois jeunes
    - 64162 - Emplois d'avenir
    - 64168 - Autres emplois d'insertion
  - 6417 - Rémunérations des apprentis
  - 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel
- 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance
- 647 - Autres charges sociales
  - 6470 - Autres charges sociales
  - 6479 - Remboursements sur autres charges sociales
- 648 - Autres charges de personnel
  - 6480 - Autres charges de personnel

**65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 652 - Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
- 653 - Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers
  - 6531 - Indemnités
  - 6532 - Frais de mission
  - 6533 - Cotisations de retraite
  - 6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale
  - 6535 - Formation
  - 6536 - Frais de représentation du maire
  - 6537 - Compensations pour perte de revenus
    - 65371 - Compensations pour formation
- 654 - Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 - Créances admises en non-valeur
  - 6542 - Créances éteintes
- 655 - Contingents et participations obligatoires
  - 6552 - Aide sociale du département
  - 6553 - Service d'incendie
  - 6554 - Contributions aux organismes de regroupement
  - 6555 - Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)
  - 6556 - Indemnités de logement aux instituteurs
  - 6557 - Contributions au titre de la politique de l'habitat
  - 6558 - Autres contributions obligatoires
- 657 - Subventions de fonctionnement versées
  - 6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics
  - 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé
- 658 - Charges diverses de la gestion courante

**66 - CHARGES FINANCIÈRES**

- 661 - Charges d'intérêts
  - 6611 - Intérêts des emprunts et dettes
    - 66111 - Intérêts réglés à l'échéance

66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE

6618 - Intérêts des autres dettes

667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 - Autres charges financières

## **67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés

6712 - Amendes fiscales et pénales

6713 - Secours et dots

6714 - Bourses et prix

6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)

674 - Subventions de fonctionnement exceptionnelles

6744 - Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement)

6745 - Subventions aux personnes de droit privé

6746 - Bonifications d'intérêts

6748 - Autres subventions exceptionnelles

675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées

6751 - Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA)

6752 - Valeurs comptables des immobilisations cédées (ASA)

676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

678 - Autres charges exceptionnelles

## **68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement courant

686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières

687 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles

**CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS<sup>1</sup>****70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 - Ventes de produits finis
  - 7011 - Ventes d'eau
  - 7012 - Taxes et redevances d'eau
    - 70124 - Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 - Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique
    - 70128 - Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 - Vente de produits résiduels
  - 7015 - Ventes de terrains aménagés
  - 7018 - Autres ventes de produits finis
- 702 - Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 - Ventes de récoltes
  - 7022 - Coupes de bois<sup>2</sup>
  - 7023 - Menus produits forestiers
  - 7024 - Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 - Taxes d'affouage
  - 7028 - Autres produits agricoles et forestiers
- 703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 - Concessions et redevances funéraires
    - 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 - Redevances funéraires
  - 7032 - Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
  - 7033 - Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 - Droits de pesage, mesurage, jaugeage
  - 7035 - Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 - Taxes de pâturage et de tourbage
  - 7037 - Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 - Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine

---

<sup>1</sup> Classe de comptes budgétaires.

<sup>2</sup> Dans les bois et forêts visés à l'article L.111-1 du Code forestier.



- 70382 - Redevances de ski de fond
- 70388 - Autres redevances et recettes diverses
- 70389 - Reversements sur redevances de ski de fond

704 - Travaux

706 - Prestations de services

- 7061 - Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
  - 70610 - Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
  - 70619 - Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
- 7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel
- 7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
- 7064 - Taxes de désinfection (services d'hygiène)
- 7066 - Redevances et droits des services à caractère social
- 7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
- 7068 - Autres redevances et droits
  - 70681 - Redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte
    - 706811 - Redevance d'assainissement collectif
    - 706812 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068121 - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068129 - Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
  - 70682 - Location de compteurs
  - 70683 - Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
  - 70684 - Redevances d'archéologie préventive
  - 70685 - Redevances syndicales (ASP)
  - 70688 - Autres prestations de services

707 - Ventes de marchandises

- 7071 - Compteurs
- 7078 - Autres marchandises

708 - Autres produits

- 7084 - Mise à disposition de personnel facturée
- 7087 - Remboursements de frais
- 7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

**71 - PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)**

- 713 - Variation des stocks (en-cours de production, produits)

- 7133 - Variation des en-cours de production de biens
- 7134 - Variation des en-cours de production de services
- 7135 - Variation des stocks de produits
  - 71351 - Variation des stocks de produits autres que terrains
  - 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés

## **72 - TRAVAUX EN RÉGIE**

## **73 - IMPÔTS ET TAXES**

- 731 - Impôts locaux
- 732 - Fiscalité reversée
  - 7321 - Attribution de compensation
  - 7322 - Dotation de solidarité communautaire
  - 7323 - FNGIR
  - 7324 - Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
  - 7325 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
  - 7328 - Autres reversements de fiscalité
- 733 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine
- 734 - Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement
  - 7341 - Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises
  - 7342 - Versement de transport
  - 7343 - Taxe sur les pylônes électriques
  - 7344 - Taxe sur les déchets stockés
  - 7345 - Taxe sur les eaux pluviales
  - 7346 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle
  - 7351 - Taxe sur l'électricité
  - 7353 - Redevance des mines
  - 7354 - Surtaxe sur les eaux minérales
  - 7355 - Taxe sur l'énergie hydraulique
- 736 - Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services
  - 7362 - Taxes de séjour
  - 7363 - Impôt sur les spectacles
  - 7366 - Taxe sur les remontées mécaniques
  - 7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure
- 737 - Impôts et taxes d'Outre-Mer

- 7371 - Taxe sur les rhums
- 7372 - Taxes sur les carburants
- 7373 - Octroi de mer
- 7378 - Autres impôts et taxes d'outre-mer
- 738 - Autres taxes
  - 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
  - 7388 - Autres taxes diverses
- 739 - Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 - Reversements et restitutions sur impôts locaux
    - 73911 - Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739113 – Reversements conventionnels de fiscalité
      - 739117 - Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391171 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391172 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants
        - 7391173 - Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391178 - Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes
      - 739118 - Autres reversements de fiscalité
  - 7392 – Prélèvements pour reversements de fiscalité
    - 73921 - Attribution de compensation
    - 73922 - Dotation de solidarité communautaire
    - 73923 - Reversements sur FNGIR
    - 73924 - Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
    - 73925- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
    - 73928 - Autres
  - 7394 - Reversements de taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement
    - 73942 - Reversement sur taxe de versement de transport
    - 73945 - Reversement sur taxes sur les eaux pluviales
  - 7396 - Reversement sur impôts sur les spectacles (CCAS)
  - 7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers

## **74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

- 741 - D.G.F.
  - 7411 - Dotation forfaitaire

- 7412 - Dotation d'aménagement
  - 74121 - Dotation de solidarité rurale
  - 74126 - Dotation de compensation des groupements de communes
  - 74127 - Dotation nationale de péréquation
- 7419 - Reversement sur D.G.F.
- 742 - Dotations aux élus locaux
- 744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé
- 745 - Dotation spéciale au titre des instituteurs
- 746 - Dotation générale de décentralisation
- 747 - Participations
  - 7471 - État
    - 74711 - Emplois-jeunes
    - 74712 - Emplois d'avenir
    - 74718 - Autres
  - 7478 - Autres organismes
- 748 - Autres attributions et participations
  - 7483 - Attributions de péréquation et de compensation
    - 74831 - Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle et à la CET
      - 748311 - Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
      - 748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
      - 748314 - Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
    - 74832 - Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle
    - 74833 - Etat. - Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)
    - 74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
    - 74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
    - 74836 - Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle - Syndicales
    - 74837 - Dotations de développement
      - 748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 74838 - Autres attributions de péréquation et de compensation
  - 7484 - Dotation de recensement
  - 7485 - Dotation pour les titres sécurisés
  - 7488 - Autres attributions et participations
  - 7489 - Reversement et restitution sur autres attributions et participations

## **75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires

752 - Revenus des immeubles

754 - Redevance pour défaut de branchement à l'égout

755 - Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif

7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif

7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal

757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

758 - Produits divers de gestion courante

## **76 - PRODUITS FINANCIERS**

761 - Produits de participations

762 - Produits des autres immobilisations financières

7621 - Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance

7622 - Produits des autres immobilisations financières - rattachement des ICNE

764 - Revenus des valeurs mobilières de placement

767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 - Autres produits financiers

7681 - Fonds de soutien - Sortie des emprunts à risque

7688 - Autres

## **77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**

771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7713 - Libéralités reçues

7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur

7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale

774 - Subventions exceptionnelles

775 - Produits des cessions d'immobilisations

7751 - Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)

7752 - Produits des cessions d'immobilisations (ASA)

776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat

777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

778 - Autres produits exceptionnels

7785 - Excédent d'investissement transféré au compte de résultat

7788 - Produits exceptionnels divers

**78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

781 - Reprises sur amortissements et provisions - Produits de fonctionnement courant

786 - Reprises sur provisions - Produits financiers

787 - Reprises sur provisions - Produits exceptionnels

**79 - TRANSFERTS DE CHARGES**

791 - Transferts de charges de gestion courante

796 - Transferts de charges financières

797 - Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

## **CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX<sup>1</sup>**

### **80 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- 801 - Engagements donnés par la collectivité ou l'établissement
  - 8015 - Engagement sur garanties d'emprunt
  - 8016 - Redevances de crédit-bail restant à courir
    - 80161 - Crédit-bail mobilier
    - 80165 - Crédit-bail immobilier
  - 8017 - Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)
  - 8018 - Autres engagements donnés
- 802 - Engagements reçus par la collectivité ou l'établissement
  - 8026 - Redevances de crédit-bail restant à recevoir
    - 80265 - Crédit-bail immobilier
  - 8027 - Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)
  - 8028 - Autres engagements reçus

### **86 - VALEURS INACTIVES**

- 861 - Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille
- 862 - Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants
- 863 - Comptes de prise en charge

---

<sup>1</sup> Classe de comptes non budgétaires et hors bilan.

**ANNEXE N° 3 : Liste des codes fonctionnels****FONCTION 0 : Services généraux des administrations publiques locales**

01 : Opérations non ventilables

02 : Administration générale

020 : Administration générale de la collectivité

021 : Assemblée locale

022 : Administration générale de l'État

023 : Information, communication, publicité

024 : Fêtes et cérémonies

025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)

026 : Cimetières et pompes funèbres

03 : Justice

04 : Relations internationales

**FONCTION 1 : Sécurité et salubrité publiques**

11 : Sécurité intérieure

110 : Services communs

111 : Police nationale

112 : Police municipale

113 : Pompiers, incendies et secours

114 : Autres services de protection civile

12 : Hygiène et salubrité publique

**FONCTION 2 : Enseignement - formation**

20 : Services communs

21 : Enseignement du premier degré

211 : Écoles maternelles

212 : Écoles primaires

213 : Classes regroupées

22 : Enseignement du deuxième degré

23 : Enseignement supérieur

24 : Formation continue

25 : Services annexes de l'enseignement

251 : Hébergement et restauration scolaire

252 : Transports scolaires



253 : Sport scolaire

254 : Médecine scolaire

255 : Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

### **FONCTION 3: Culture**

30 : Services communs

31 : Expression artistique

311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique

312 : Arts plastiques et autres activités artistiques

313 : Théâtres

314 : Cinémas et autres salles de spectacles

32 : Conservation et diffusion des patrimoines

321 : Bibliothèques et médiathèques

322 : Musées

323 : Archives

324 : Entretien du patrimoine culturel

33: Action culturelle

### **FONCTION 4 : Sport et jeunesse**

40 : Services communs

41 : Sports

411 : Salles de sport, gymnases

412 : Stades

413 : Piscines

414 : Autres équipements sportifs ou de loisir

415 : Manifestations sportives

42 : Jeunesse

421 : Centres de loisirs

422 : Autres activités pour les jeunes

423 : Colonies de vacances

### **FONCTION 5 : Interventions sociales et santé**

51 : Santé

510 : Services communs

511 : Dispensaires et autres établissements sanitaires

512 : Actions de prévention sanitaire

52 : Interventions sociales

520 : Services communs

521 : Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

522 : Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

523 : Actions en faveur des personnes en difficulté

524 : Autres services

### **FONCTION 6 : Famille**

60 : Services communs

61 : Services en faveur des personnes âgées

62 : Actions en faveur de la maternité

63 : Aides à la famille

64 : Crèches et garderies

### **FONCTION 7 : Logement**

70 : Services communs

71 : Parc privé de la ville

72 : Aide au secteur locatif

73 : Aide à l'accession à la propriété

### **FONCTION 8 : Aménagement et services urbains, environnement**

81 : Services urbains

810 : Services communs

811 : Eau et assainissement

812 : Collecte et traitement des ordures ménagères

813 : Propreté urbaine

814 : Éclairage public

815 : Transports urbains

816 : Autres réseaux et services divers

82 : Aménagement urbain

820 : Services communs

821 : Équipements de voirie

822 : Voirie communale et routes

823 : Espaces verts urbains

824 : Autres opérations d'aménagement urbain

83 : Environnement

830 : Services communs

831 : Aménagement des eaux

832 : Actions spécifiques de lutte contre la pollution

833 : Préservation du milieu naturel

**FONCTION 9 : Action économique**

90 : Interventions économiques

91 : Foires et marchés

92 : Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

93 : Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

94 : Aides au commerce et aux services marchands

95 : Aides au tourisme

96 : Aides aux services publics

ANNEXE N° 4 : Fiche d'écriture - Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds

A - Pour une recette non taxable à la TVA

7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4111 Redevables Amiable
1 000	1 000

B - Pour une recette taxable à la TVA (régime dit des « débits »)

Location d'une salle : 1 000

TVA<sup>1</sup> facturée : 206

752 Revenus des immeubles	44571 TVA collectée	414 Locataires-acquéreurs et locataires
1 000	206	1 206

<sup>1</sup> Le taux de T.V.A. utilisé est de 20,6 %.

## ANNEXE N° 4 (suite et fin)

C - Pour une recette taxable à la TVA (régime dit des « encaissements »)

Vente de coupes de bois

Montant de la vente : 10 000 H.T. (TVA : 2 060)

Conditions de la vente :

Comptant 20 %, soit 2 000 H.T. (TVA<sup>1</sup> : 412)4 traites de 20 %, soit 8 000 H.T. (TVA<sup>1</sup> : 1 648)

	4111 Redevables amiable	415 Traites de coupes de bois	4455 TVA à décaisser	44571 TVA collectée	515 Compte au Trésor	7022 Coupes de bois
1) Prise en charge du titre	2 000	8 000				10 000
2) Paiement au comptant et déter- mination de la TVA due au Trésor	2 000		412	412	2412	
3) Règlement TVA au Trésor			412		412	
4) Encaissement de la 1 <sup>ère</sup> traite et détermination de la TVA due		2 000	412	412	2412	
5) Règlement TVA au Trésor			412		412	

---

<sup>1</sup> Le taux de T.V.A. utilisé est de 20,6 %.

ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture - Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds

A - Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

Nominal : 1 000

Commission : 20

Perçu : 980

B - Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A.	1 000	20	980		
B.					
Titre	1 000				1 000
Mandat		20		20	

## ANNEXE N° 6 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction d'un titre de recettes

A - Prise en charge d'un titre de recettes de 1 000 au cours de l'exercice N (section de fonctionnement)

B - Annulation ou réduction

1) 1<sup>ère</sup> hypothèse : Annulation du titre au cours de l'exercice N2) 2<sup>ème</sup> hypothèse : Annulation du titre au cours de l'exercice N + 1

## Exercice N

	7... Produits	4111 Redevables amiable	466 Excédents de versement
A. Prise en charge du titre	1 000	1 000	
B1. Annulation par un titre d'annulation			
- avant recouvrement	1 000	1 000	
- après recouvrement	1 000		1 000

## Exercice N + 1

	673 Titres annulés (s/ex-antérieurs)	411. <sup>1</sup> Redevables	466 Excédents de versement
		B.E. 1000	
B2. Annulation par mandat de paiement			
- avant recouvrement	1000	1000	
- après recouvrement	1000		1000

<sup>1</sup> L'annulation ou la réduction est enregistrée au compte 4111 « Redevables - amiable » si elle intervient entre le 1er février et le 30 juin de l'exercice N + 1, et au compte 4116 « Redevables - contentieux » si elle intervient postérieurement au 30 juin de cet exercice.

ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture - Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense

A - Achat de mobilier : 3 000 T.T.C.

B - Règlement de primes d'assurances : 500 T.T.C.

	2184 Mobilier	616 Primes d'assurances	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations
A.	3 000			3 000
B.		500	500	



## ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture - Prise en charge de mandats après règlement de la dépense

A - Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC :

- capital : 1 000

- intérêts : 400

B - Règlement de redevances de machines à affranchir le courrier : 50

	164 Emprunts auprès des établissements de crédit	6261 Frais d'affran- chissement	66111 Charges d'intérêts	47211 Remb. d'annuités d'emprunts	47218 Autres dép. régées sans mand. préalable	515 Compte au Trésor
- Règlement à l'initiative du comptable				1 400	50	1 400 50
- Prise en charge des mandats de paiement	1 000	50	400	1 400	50	

## ANNEXE N° 9 : Fiche d'écriture - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- les rabais, remises et ristournes sont déduits de la facture ; dans ces conditions, le mandat de paiement est émis pour le montant net à payer ;
- les rabais, remises et ristournes non portés sur la facture font l'objet d'un avoir ; cette opération est comptabilisée de la manière suivante (avoir de 100) :

	609 R.R.R. obtenus sur achats ou 619 ou 629 <sup>1</sup>	4097 Fournisseurs Autres avoirs	401 Fournisseurs ou 515 Compte au Trésor
- Prise en charge de l'avoir (titre de recettes)	100	100	
- Encaissement ou compensation avec d'autres dettes		100	100

<sup>1</sup> Correspondance entre les comptes auxquels est enregistrée la facture et le compte « R.R.R. obtenus » :

60.....609

61.....619

62.....629

ANNEXE N° 10 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction de mandats émis sur l'exercice en cours

1. PRISE EN CHARGE :

- Immobilisations	1 000
- Charges	700

2. ANNULATION OU REDUCTION :

- Immobilisations	Mandat non payé	200
	Mandat payé	100
- Charges	Mandat non payé	50
	Mandat payé	10

	Cl.2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immob.	46721 Débiteurs divers
Prise en charge des mandats					
- immobilisations	1 000			1 000	
- charges		700	700		
Annulation ou réduction des mandats <sup>1</sup>					
- Immobilisations					
a ) mandat non payé	200			200	
b ) mandat payé	100				100
- Charges					
a ) mandat non payé		50	50		
b ) mandat payé		10			10

<sup>1</sup> Émission de mandats d'annulation ou de réduction.

## ANNEXE N° 11 : Fiche d'écriture - Annulation ou réduction de mandats émis sur exercice clos

## 1. PRISE EN CHARGE INITIALE :

- Immobilisations	1 000
- Charges	700

## 2. ANNULATION OU REDUCTION APRES CLOTURE DE L'EXERCICE :

- Immobilisations	Mandat non payé	150
	Mandat payé	70
- Charges	Mandat non payé	30
	Mandat payé	5

	Cl. 2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immob.	46721 Déb. divers	773 Mandats annulés
. Prise en charge initiale des mandats						
- Immobilisations	1 000			1 000		
- Charges		700	700			
. Annulation ou réduction après clô- ture de l'exercice <sup>1</sup>			401 Fournisseurs <sup>2</sup>	404 Fournisseurs d'immob. <sup>2</sup>		
- Immobilisations						
a) mandat non payé	150			150		
b) mandat payé	70				70	
- Charges						
a) mandat non payé			30			30
b) mandat payé					5	5

<sup>1</sup> Émission de titres de recettes

<sup>2</sup> L'annulation ou la réduction est enregistrée aux comptes 4012 ou 4042, si elle intervient entre le 1er février et le 30 juin de l'exercice N+1, et aux comptes 4014 ou 4044, si elle intervient postérieurement au 30 juin de l'exercice N+1.

ANNEXE N°12 : Fiche d'écriture – Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée

**Cas n°1 : Refinancement de dette pour un montant en capital égal sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 2 000.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		2 000	2 000
	SC 2 000	Compte soldé	

**Cas n°2 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		1 700	1 700
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire.	300	300	
	SC 1 700	Compte soldé	

### Cas n°3 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur avec une pénalité de remboursement anticipé

#### ➤ Situation 1 : Opération de refinancement auprès d'un nouvel établissement de crédit

*1<sup>ère</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé n'est pas capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	668 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1700	1700	
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1700	Soldé		

*2<sup>ème</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé est capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 800, finançant notamment la pénalité de remboursement anticipé. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	668 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1800	1800	
Capitalisation de la pénalité (1)	100	100		
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire (1)	300	300		
	SC 1800	Soldé		

*(1) Ces deux opérations d'ordre budgétaires peuvent être comptabilisées en une seule opération d'ordre budgétaire (débit c/ 1641 par crédit c/166 à hauteur de 200).*

➤ Situation 2 : Opération de refinancement au sein d'un même établissement de crédit

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. La collectivité se refinance auprès de ce même établissement avec une pénalité de remboursement anticipé de 100 qui est capitalisée. Le nouvel emprunt proposé par l'établissement est d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641	166	515	668
	Emprunts en euros	Refinancement dette	Compte au Trésor	Autres charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement A		1 700	1 700	
Capitalisation de la pénalité par opération d'ordre budgétaire	100			100
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

**Remarque : possibilité d'étalement de la pénalité de remboursement anticipé**

Dans les exemples du cas n°3, la pénalité de remboursement anticipé peut faire l'objet d'un étalement, via les comptes 4817 « Indemnités de renégociation de la dette » et 796 « Transferts de charges financières », sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Exemple du mécanisme d'étalement de l'indemnité de renégociation de 100 sur 5 ans :

	4817	796	6862
	Indemnités de renégociation de la dette	Transferts de charges financières	Dotation aux amort. des charges financières à répartir
En N, transfert des indemnités à étaler par opération d'ordre budgétaire	100	100	
1 <sup>er</sup> étalement de l'indemnité (1)	20		20

(1) La comptabilisation de cet étalement est réitérée sur les quatre exercices suivants.

ANNEXE N° 14 : Fiche d'écriture - Rattachement des produits de la section de fonctionnement  
à l'exercice - Produits à recevoir

Loyer payable à terme échu, dû pour la période du 01.11 de l'année N au 31.01 de l'année N+1 = base 300 mais loyer indexé.

Hypothèse 1 : loyer payé = 310

Hypothèse 2 : loyer payé = 290

	414	4181	752	6718
Exercice N				
Rattachement du produit <sup>1</sup>		300	300	
Exercice N+1				
<u>Hypothèse n°1</u> <i>Loyer de 310</i>				
Contre-passation <sup>2</sup>		300	300	
Prise en charge du titre à l'échéance	310		310	
<u>Hypothèse n°2</u> <i>Loyer de 290</i>				
Contre-passation <sup>2</sup>		300	300	
Prise en charge du titre à l'échéance	290		290	
Régularisation compte 7 débiteur <sup>3</sup>			10	10

<sup>1</sup> Au vu d'un titre global par compte budgétaire concerné, appuyé d'un état des recettes à rattacher

<sup>2</sup> Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant

<sup>3</sup> Au vu d'un titre au compte 7 (opération réelle)



ANNEXE N° 15 : Fiche d'écriture - Rattachement des charges de la section de fonctionnement à l'exercice - Charges à payer

**I - Rattachements des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)**

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N et qui n'a pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

. Montant de l'engagement :	1 000
. Facturation en N + 1 : - 1 <sup>ère</sup> hypothèse	1 050
- 2 <sup>ème</sup> hypothèse	980

	401 Fournisseurs	408 Fact non parvenues	615 Entretiens réparations	7718 Autres prod. excp. sur op. de gestion
<b>Exercice N</b>				
Rattachement de la charge <sup>1</sup>		1000	1000	
<b>Exercice N+1</b>				
<u>Hypothèse n°1</u> <i>Facture de 1050</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Mandatement au fournisseur	1050	1000	1050	1000
<u>Hypothèse n°2</u> <i>Facture de 980</i>				
Contre-passation <sup>2</sup> Mandatement au fournisseur	980	1000	980	1000
Régularisation compte 6 créditeur <sup>3</sup>			20	20

<sup>1</sup> Au vu d'un mandat global par compte budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

<sup>2</sup> Au vu d'un mandat d'annulation

<sup>3</sup> Au vu d'un mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture

<sup>4</sup> Au vu d'un mandat au compte 6 (opération réelle)

## ANNEXE N° 15 (suite et fin)

**II - Rattachement des intérêts courus non échus à payer**

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1 200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688x <sup>1</sup> ICNE	515 (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement <sup>2</sup> des intérêts courus non échus de N		300	300	
Exercice N + 1				
- Contre-passation <sup>3</sup> de début d'exercice des ICNE de N		300	300	
- A l'échéance, paiement des intérêts	1 200			1 200
- Rattachement des intérêts courus non échus de N+1 <sup>2</sup>		400	400	

<sup>1</sup> Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

<sup>2</sup> Mandat au compte 66112.

<sup>3</sup> La contre-passation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

## ANNEXE N° 16 : Fiche d'écriture - Produits constatés d'avance

Loyer payable d'avance, perçu pour la période du 01.11 de l'année N au 31.01 de l'année N + 1 : 300

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
<b>Exercice N</b>			
- Prise en charge du titre de recettes (25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) <sup>1</sup>		100	100
<b>Exercice N + 1</b>			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 <sup>2</sup>		100	100

<sup>1</sup> Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N° 17 : Fiche d'écriture - Charges constatées d'avance

Au 31.12 de l'exercice N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100.

	486 Charges constatées d'avance	60221 Combustibles et carburants
Exercice N		- Existants au 01.01.N
- Sortie de la charge constatée d'avance <sup>1</sup>	100	- Achats de l'exercice  100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente À N+1 <sup>2</sup>	100	100

<sup>1</sup> Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Mandat établi par l'ordonnateur.

## ANNEXE N° 18 : Fiche d'écriture - Créances irrécouvrables

**1<sup>ère</sup> hypothèse :**

- admission en non-valeur par l'assemblée délibérante d'une créance provisionnée pour 80 % de son montant (100).
- mise en cause du comptable par la CRC bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15).

**2<sup>ème</sup> hypothèse :**

- rejet d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante d'une créance provisionnée pour 50 % de son montant (90).
- quitus donné au comptable par la CRC malgré le refus d'ANV par l'assemblée délibérante (90).
- l'assemblée revient sur sa décision et admet en non-valeur.

	41 Redevables	4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	429 Déficits et débits	491 Provisions pour dépréciation des comptes redevables	6541 Créances admises en non-valeur	7718 Autres Prod. except. sur opérations de gestion	7817 Reprises sur provisions pour dépréciation
<b><u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u></b>							
- Balance d'entrée	100			80			
- PEC du mandat d'admission en non-valeur					100		
- Reprise de la provision	100			80			80
- Mise en cause du comptable par la CRC <sup>1</sup>			15			15	
<b><u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u></b>							
- Balance d'entrée	90			45			
- Refus d'ANV pas d'écriture							
- Quitus donné par la CRC	90	90					
- Constatation de l'ANV							
- PEC mandat		90			90		
- Reprise de la provision				45			45

<sup>1</sup> Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'Etat ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.

ANNEXE N° 19 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent

- Stocks au 01.01 N.	500
- Achats de l'exercice	4 000
- Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats de l'exercice			4 000
- Écritures d'inventaire			
. Annulation du stock initial <sup>1</sup>	500	500	
. Constatation du stock final <sup>2</sup>	200	200	

<sup>1</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>2</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

## ANNEXE N° 20 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent

. Stocks au 01.01 N	500
. Achats de l'exercice	100
. Consommations de l'exercice	30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats			100
- Variation c/stocks <sup>1</sup>	100	100	
- Stocks consommés <sup>2</sup>	30	30	

<sup>1</sup> Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>2</sup> Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

## ANNEXE N° 21 : Fiche d'écriture - Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) - Aspects comptables

Exercice N	Terrains à aménager 6015	Etudes, prest. services 6045	Travaux 605	Frais accessoires 608	Intérêts 66111	Créanciers 4...	Transferts de charges 796
- Terrains	1300					1300	
- Études		200				200	
- Travaux voirie et réseaux divers (VRD)			2600			2600	
- Intérêts emprunts					300	300	
- Frais accessoires divers				240		240	
- Transfert charge des intérêts / emprunts au cpte de frais accessoires				300			300
	1300	200	2600	540	300	4640	300

	<u>Inventaire</u>	Travaux en cours 335	Variation en cours production 7133
Terrain	1300		
Études	200		
Travaux	2600		
<u>Frais divers</u> :	540		
Frais accessoires	240		
Frais financiers	300		
Constatation en cours de production <sup>1</sup>		4640	4640

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire.



## ANNEXE N° 21 (suite)

Exercice N + 1	Travaux	Variation en cours production	Variation terrains aménagés	Travaux en cours		Terrains aménagés	Fournisseurs	Acquéreurs acomptes
	605	7133	71355	335		3555	4011	419
- Balance d'entrée				4640				
- Travaux VRD (+ 300 d'intérêts d'emprunts impu- tés au c/6611) et transférés au c/608 par le c/796	560						560	
- Réserve de 3 lots (3x150) <sup>2</sup>								450 <sup>1</sup>
<u>Inventaire</u> <sup>3</sup>								
- Sortie stocks lotissements en cours		4640			4640			
- Constatation de 10 lots achevés								
			5500			5500		
	560	4640	5500	4640	4640	5500	560	450

<sup>1</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).

<sup>2</sup> Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

<sup>3</sup> Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4 640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 intérêts d'emprunts (exercice N + 1).

## ANNEXE N° 21 (suite)

Exercice N + 1	Ventes terrains aménagés		Variation terrains aménagés		Terrains aménagés		Acquéreurs terrains aménagés		Acquéreurs acomptes	
	7015		71355		3555		412		419	
Report			5500		5500				450 <sup>1</sup>	
Vente lots réservés 3 x 420 : émission du titre de recettes et encaissement	1260						1260			
<u>Inventaire</u>								450	450	
							810 <sup>1</sup>			
Sortie des lots vendus et livrés <sup>2</sup> (3 x 550 = 1650)			1650 <sup>3</sup>		1650					
	1260		1650	5500	5500	1650	1260	1260	450	450

<sup>1</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).

<sup>2</sup> Dans l'exemple, les lotissements sont vendus à leur coût de production, déduction faite de la subvention versée par la commune égale à 130 euros par lot vendu (cf. annexe 22 sur les aspects budgétaires).

<sup>3</sup> Opérations d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 21 (suite et fin)

Exercice N + 2	71355 Variation terrains aménagés	3555 Terrains aménagés	7015 Ventes terrains aménagés	412 Acquéreurs terrains aménagés	515 Comptes au Trésor
Balance d'entrée		3 850			
Vente 7 lots (7 x 420)			2 940	2 940 2 940	2 940
Sortie de terrains vendus (7 x 550)	3 850 <sup>1</sup>	3 850			

---

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 22 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) - Aspects budgétaires

La présente annexe retrace budgétairement les opérations comptables relatives aux stocks de terrains aménagés décrites en annexe 21.

**I - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N**

Le financement de ce budget annexe « Lotissements » est composé pour partie d'un emprunt d'un montant de 2700 et d'une avance de la commune de 1940 (Compte 27638 dans le budget principal de la commune et 1687 dans celui du budget annexe), et pour partie, d'une subvention du budget principal d'un montant total de 1300, destinée à diminuer le prix de vente des lots.

Tableau d'amortissement de l'emprunt :

	Exercice N	Exercice N+1	Exercice N+2
Capital		750	1950
Intérêts	300	300	0

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<b><u>335</u></b>	4 640	<b><u>1687</u></b>
		1 940
		<b><u>164</u></b>
		2 700
	4 640	4 640

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<b><u>6015</u></b>	1 300	<b><u>7133</u></b>
<b><u>6045</u></b>	200	<b><u>796</u></b>
<b><u>605</u></b>	2 600	
<b><u>608</u></b>	540	
<b><u>6611</u></b>	300	
	4 940	4 940

**Compte Administratif N**

{ Résultat Section fonctionnement = 0

{ Résultat Section d'investissement = 0

ANNEXE N° 22 (suite)

**II - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 1**

- Achèvement des travaux en cours
- Vente de 3 lots **réservés** (3 x 420 = 1 260)

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<b><u>164</u></b>	750	<b><u>335</u></b>
<b><u>3555</u></b>	5 500 <sup>2</sup>	4 640 <sup>1</sup>
	_____	1 650 <sup>3</sup>
	6 250	_____
		6290

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<b><u>605</u></b>	560	
<b><u>608</u></b>	300	
<b><u>7133</u></b>	4 640 <sup>1</sup>	<b><u>7015</u></b>
<b><u>71355</u></b>	1 650 <sup>3</sup>	1 260
<b><u>6611</u></b>	300	<b><u>71355</u></b>
	_____	5 500 <sup>2</sup>
	7450	<b><u>774</u></b>
		390 <sup>4</sup>
		<b><u>796</u></b>
		300
		_____
		7 450

Vente des 3 lots

**Compte Administratif N + 1**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = + 40

<sup>1</sup> Sortie des stocks de lotissement en cours.<sup>2</sup> Intégration de 10 lots achevés.<sup>3</sup> Sortie des 3 lots vendus.<sup>4</sup> Subvention de la commune en vue de diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention total de 1 300, soit 130 par lot (3 x 130 = 390).

ANNEXE N° 22 (suite et fin)

**III - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 2**

- Vente de 7 lots (7 x 420 = 2 940)

Dépenses	Section d'investissement		Recettes
<u>164</u>	1 950	<u>001</u>	40
<u>1687</u> <sup>1</sup>	1 940	<u>3555</u>	3 850 <sup>2</sup>
	3 890		3 890

Dépenses	Section de fonctionnement		Recettes
		<u>7015</u>	2 940
<u>71355</u>	3 850 <sup>2</sup>	<u>774</u>	910 <sup>3</sup>
	3 850		3 850

↖  
Vente des 7 lots

**Compte Administratif N + 2**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = 0

---

<sup>1</sup> Remboursement de l'avance au budget principal.

<sup>2</sup> Annulation du stock initial de lotissement.

<sup>3</sup> Subvention de la commune destinée à diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300 ; soit 130 par lot (7 x 130 = 910).

## ANNEXE N° 23 : Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée

	1517. Provision pour garanties d'emprunt	465 Avances en garantie d'emprunt	78 Reprise s/provision	2761 Créance av/ garantie d'em- prunt	496 Prov. dépréciation c/débi- teurs	68 Dotations aux provisions	654 Pertes s/créances irrecouvrables
- Balance d'entrée au 1.1.N	100						
- Mise en jeu garantie (N) et versement avance		70 <sup>1</sup>					
- Régularisation avance <sup>2</sup>		70		70			
- Constatation créance s/débiteur défaillant				70 <sup>3</sup>			
- Transformation prov s/risques en prov / dépréciation créance	70		70		70	70	
- Constatation irrécouvrabilité							70 <sup>4</sup>
- Reprise s/provision			70		70		
	70   100	70   70	140	70   70	70   70	70	70

<sup>1</sup> La contrepartie de cette écriture est un crédit du compte au Trésor (via la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Créanciers divers »).

<sup>2</sup> Après inscription des crédits budgétaires nécessaires.

<sup>3</sup> Par débit à la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

<sup>4</sup> Par crédit à la subdivision intéressée du compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

## ANNEXE N° 24 : Fiche d'écriture - Acquisition et production d'immobilisations

A - Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment :	100
B - Travaux de construction d'un bâtiment :	1 500
dont retenue de garantie:	75
C - Règlement au fournisseur	1 425
D - Réception de l'immeuble après achèvement des travaux <sup>1</sup>	
E - Règlement de la retenue de garantie	75

	21 Immobilisations corporelles	2313. Travaux bâtiments	4041 Fournisseurs d'immobili- sations	4047 Fournisseurs d'immob. Retenues de garantie et oppositions	515 Compte au Trésor
A.	100		100		
B.		1 500	1 425	75	
C.			1 425		1 425
D.	1 500	1 500			
E.				75	75

<sup>1</sup> Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur.



ANNEXE N° 25 : Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant Montant retenu pour l'exemple : 1 200 <sup>1</sup>

En cours d'exercice :

60.. (achats)	64.. (frais de personnel)
800	400

En fin d'exercice (par opération d'ordre budgétaire) :

2313 Constructions en cours	722 Travaux en régie Immobilisations corporelles
1 200	1 200

---

<sup>1</sup> Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

## ANNEXE N° 26 : Fiche d'écriture - Cession de biens corporels non amortissables

1 - Un bien a été acquis pour 100, il est cédé pour 105 : exemple d'une plus-value (5).

	21.	675 Valeur comptable immob. cédées	775 Produit de cession d'immob.	676 Diff. (+) s/ réal. transférée investisst	192 Diff/ réalis. immob.	462 Créance s/cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession</u>						
- prix de cession <sup>1</sup>			105			105
- sortie du bien <sup>2</sup>	100	100				
- transfert de la plus-value en section d'inv <sup>2</sup>				5	5	

2 - Un bien a été acquis pour 100, il est cédé pour 20 : exemple d'une moins-value (80).

	21.	675 Valeur comptable	775 Produit de cession d'immob.	776 Diff. (-) s/ réal. reprise au compte de résultat	192 Diff/ réalis. immob.	462 Créance s/cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession</u>						
- prix de cession <sup>1</sup>			20			20
- sortie du bien <sup>2</sup>	100	100				
- transfert de la moins-value en section d'inv <sup>2</sup>				80	80	

<sup>1</sup> Prise en charge au vu du titre de recettes émis par l'ordonnateur.

<sup>2</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 27 : Fiche d'écriture - Cession de biens corporels amortissables

Un véhicule, acquis pour 50 au cours de l'exercice N et amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10 (valeur d'acquisition : 50 - amortissements : 40).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de 18 - 10 = 8)
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de 4 - 10 = - 6)

	2182 Autre matériel de Transport	28182 Amortisst Autre matériel de transport	6811 Dotations aux amortissements	675 VNC		
<u>B.E. exercice N + 1</u>	50					
Exercice N+1 à N+4						
- Dotations aux amortissements <sup>1</sup> (10x4)		40	40			
Exercice N + 4						
			775 Produits de cession		676 diff / réal positives	192 Diff / réalis. immob
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Prix de cession <sup>2</sup>			18			
- Réintégration des amortissements <sup>3</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement la différence positive <sup>1</sup>					8	8
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>					776 diff / réal négatives	
- Prix de cession <sup>2</sup>			4			
- Réintégration des amortissements <sup>3</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>1</sup>	10			10		
- Transfert en investissement la différence négative <sup>1</sup>					6	6

<sup>1</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>2</sup> Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 462 « Créances sur cessions d'immobilisations ».

<sup>3</sup> Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le comptable.

## ANNEXE N° 28 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession de titres de participation

1 - Acquisition pour 2 000

2 - Cession<sup>1</sup> pour 2 300

	261 Titres de participation	404 Fournisseurs d'immobilisation	462 Créances sur cessions d'immobilisations	676 Différences (+) s/réalisation s/réalisation transférées en investissement	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	192 Différences s/réalisation d'immob.	775 Produits des cessions des immob. cédées
1 - Acquisition	2000	2000					
2 - Cession			2300				2300
- Apurement du compte d'immobilisations	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investissement				300		300	

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense au compte 261 ;
- cession : recette au compte 775 ;
  - recette d'ordre au compte 261 ;
  - dépense d'ordre au compte 675 ;
  - dépense d'ordre au compte 676 ;
  - recette d'ordre au compte 192.

<sup>1</sup> La sortie des titres de participation en cas de liquidation est retracée selon le schéma des cessions à titre onéreux (avec éventuellement l'émission d'un titre sur le compte 775 pour le boni de liquidation). Les provisions qui ont pu être constituées sont reprises par un débit 296/crédit 786.

## ANNEXE N° 29 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations

I - Souscription lors de l'émission

Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1 000	1 000

II - Acquisition sur le marché secondaire

Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dép. à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9 050	9 050	
- Émission du mandat	9 000	9 050		50



## ANNEXE N° 30 : Fiche d'écriture - Cession de valeurs mobilières de placement

I - Obligations acquises et vendues sur le marché secondaire

- Montant de l'acquisition	99
- Montant des frais de commission	1
- Prix de cession	
1 <sup>ère</sup> hypothèse :	105
2 <sup>ème</sup> hypothèse :	90

	4713 Recettes perçues avt émission des titres	4728 Autres dép. à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	667 Charges nettes sur cessions VMP	767 Pdts nets sur cessions de VMP
1. Acquisition							
- Versement des fonds		100		100			
- Enregistrement de la valeur d'achat		99	99				
- Prise en charge des frais de commission		1			1		
2. Cession							
<u>1ère hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession	6		99	105			
- Prise en charge du titre correspondant à la différence positive	6						6
<u>2ème hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession			90	90			
- Apurement du compte « Obligations »		9	9				
- Prise en charge du mandat correspondant à la différence négative		9				9	

## ANNEXE N° 30 (suite et fin)

II - Obligations venant à échéance (obligations acquises pour 10 M Euros)

1 <sup>ère</sup> hypothèse : Remboursement égal au prix d'acquisition	100
Intérêts	10
2 <sup>ème</sup> hypothèse : Remboursement supérieur au prix d'acquisition	105
Intérêts	15
3 <sup>ème</sup> hypothèse : Remboursement inférieur au prix d'acquisition	95
Intérêts	7,5

	4713 Recettes perçues avt émission des titres	4728 Autres dép. à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	667 Charges nettes sur cessions de VMP	764 Revenus des VMP	767 Pdts nets sur cessions de VMP
Balance d'entrée			100				
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	10		100	110			
- Prise en charge du titre (intérêts)	10					10	
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	20		100	120			
- Prise en charge des titres							
. Intérêts	15					15	
. Plus-value	5						5
<u>3<sup>ème</sup> hypothèse</u>							
- Remboursement	7,5		95	102,5			
- Apurement du compte « Obliga- tions »		5	5				
- Prise en charge du titre (intérêts)	7,5					7,5	
- Prise en charge du mandat (moins-value)		5			5		



## ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture - Dépôts et cautionnements reçus

- Encaissement des dépôts et cautionnements	100
- Apurement par remboursement à l'intéressé	100

	165 Dépôts et cautionnements reçus	41 Redevables	4671 Créditeurs divers	515 Compte au Trésor
- Prise en charge du titre de recette	100	100		
- Encaissement du dépôt ou du cautionnement		100		100
- Remboursement				
a) Prise en charge du mandat	100		100	
b) Remboursement effectif			100	100

## ANNEXE N° 32 : Fiche d'écriture - Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien

Une subvention de 80 est reçue en N pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans à compter de N+1, sans prorata temporis.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à :  $160 / 8 = 20$

- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour :  $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'équip. transférables.	1391 Subv. d'équipt. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
<b>N</b>						
- Acquisition du bien <sup>1</sup>	160					
- Réception de la subvention <sup>1</sup>				70		
<b>N+1 à N+7</b>						
- Amortissement du bien (20x 7) <sup>2</sup>		140	140			
- Reprise de la subvention (10x7) <sup>2</sup>					70	70
<b>N+8</b>						
- Amortissement du bien <sup>2</sup>		20	20			
- Reprise de la subvention <sup>2</sup>					10	10
- Apurement de la subvention <sup>3</sup>				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	
<i>Maintenus au bilan jusqu'à la sortie du bien</i>						

<sup>1</sup> Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

<sup>2</sup> Opération d'ordre budgétaire.

<sup>3</sup> Opération d'ordre non budgétaire.

ANNEXE N° 33 : Fiche d'écriture - Subventions reçues pour l'allègement des charges d'emprunt

La collectivité a reçu une délibération du département lui octroyant pendant 10 ans une subvention en annuité correspondant à 50 % de l'annuité de remboursement de sa dette.

(L'engagement reçu est comptabilisé hors bilan au compte 8027. A chaque réception de fonds, le compte 8027 sera diminué du montant de l'annuité de sorte que le compte 8027 retrace les annuités restant à recevoir.)

	1383 Subv. non transférables	16. Emprunts	515 Compte au Trésor	66111 Charges d'intérêts	7473 Subventions département
Balance d'entrée		1000	2500		
Remboursement de la dette		90	102	12	
Réception de la subvention	39		51		12

## ANNEXE N° 34 : Fiche d'écriture - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Exemple des frais d'émission des emprunts

Les commissions relatives à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en 10 annuités constantes s'élèvent à 100.

La charge résultant de l'émission de cet emprunt est répartie sur la durée de l'emprunt<sup>1</sup>.

L'échéance des annuités d'emprunt est fixée au 1<sup>er</sup> juillet (pas de prorata temporis).

	CL. 4	4816 Frais d'émission des emprunts	627 Services bancaires	6812 Dotations aux amort. des ch. de fonctionnement à répartir	791 Transferts de charges de fonctionnement
<b>Exercice N</b>					
- Prise en charge du mandat relatif aux commissions	100		100		
- Etalement sur 10 ans des commissions <sup>2</sup>		100			100
- Amortissement du compte 4816 <sup>2</sup>		10		10	
<b>Exercices N+1 à N+9</b>					
- Amortissement du compte 4816 (montant cumulé) <sup>2</sup>		90		90	

<sup>1</sup> Cette période peut être plus courte que celle de l'emprunt.

<sup>2</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

## ANNEXE N° 35 : Fiche d'écriture - Régie de recettes

- Versement au régisseur de l'avance pour fonds de caisse	300
- Versements par le régisseur de ses encaissements	15 000
- Prise en charge du titre de recettes correspondant	

	4711 Versement des régisseurs	515 Compte au Trésor	5412 Régis. de recettes Fonds de caisse	CL. 7 Produits
- Versement du fonds de caisse par le comptable		300	300	
- Versement par le régisseur de ses encaissements				
- le 10	5 000	5 000		
- le 18	5 000	5 000		
- le 31	5 000	5 000		
- Prise en charge du titre de recettes (men- suellement par nature de produits	15 000			15 000

## ANNEXE N° 36 : Fiche d'écriture - Régie d'avance

- Versement de l'avance au régisseur 700
- Prise en charge du mandat de paiement appuyé des justifications de dépenses 650
- Reconstitution de l'avance

	515 Compte au Trésor	5411 Régisseurs d'avance (avances)	Cl. 6 Charges
- Versement de l'avance au régisseur	700	700	
- Prise en charge du mandat des dépenses effectuées par le régisseur et vérifiées par le comptable		650	650
- Reconstitution de l'avance	650	650	

## ANNEXE N° 37 : Fiche d'écriture - Dettes en monnaie étrangère

Souscription d'un emprunt de 1 000 dollars

- Encaissement au cours de l'exercice N  
(1 dollar : 1,14 €) = 1 140

Inventaire de fin d'exercice

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,20 € soit + 60  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,10 € soit - 40

Règlement de l'annuité au cours de l'exercice N + 1

(Montant en capital : 100 dollars)

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,18 = 118  
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : valeur du dollar = 1,11 = 111

	1643 Emprunts en devises	4762 Augmentation des dettes	4772 Diminution des dettes	1515. Provisions pour pertes de change	666 Pertes de change	6865 Dot. ax amort. et prov. financières
<b>Exercice N</b>						
- Situation au 31.12	1 140					
- Inventaire :						
- 1 <sup>ère</sup> hypothèse						
. Enregistrement de la perte latente (non budgétaire)	60	60				
. Constatation d'une provision				60		60
- 2 <sup>ème</sup> hypothèse						
Enregistrement gain latent (non budg.)	40		40			
<b>Exercice N+1</b>						
- Contre-passation des écritures :						
. 1 <sup>ère</sup> hypothèse	60	60				
. 2 <sup>ème</sup> hypothèse	40		40			
 						786 Reprise sur provisions
- Règlement de l'annuité :						
1 <sup>ère</sup> hypothèse						
. Règlement de l'annuité (118 €)	114 <sup>1</sup>				4	
. Reprise sur provisions <sup>2</sup>				4		4
 					766 Gains de change	
2 <sup>ème</sup> hypothèse						
. Règlement (111 €)	114 <sup>1</sup>				3	

<sup>1</sup> Par crédit du compte au Trésor.

<sup>2</sup> La provision est réajustée en fin d'exercice lors de l'inventaire.

ANNEXE N° 38 : Fiche d'écriture - Opérations d'investissement réalisés par un syndicat pour le compte d'une commune (adhérente ou non)

Dans le cas concret développé ci-après:

- les financements sont versés au syndicat,
- les subventions et l'emprunt encaissés (débit du compte au Trésor) ont été portés directement au compte d'imputation définitive (dans la réalité, ces encaissements auront été enregistrés provisoirement au compte 4713 « Recettes perçues avant émission des titres »).
- Montant des travaux à réaliser 210
- Financement
  - participation de la commune 70 (versée en 2 fois : 25 et 45)
  - subventions versées directement au syndicat 40
  - emprunt souscrit par le syndicat 100

A - COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITE DU MANDATAIRE ( Syndicat)

- 4581 - Commune X - Dépenses
- 4582 - Commune X - Recettes
- 164 - Emprunts auprès des établissements de crédit
- 2763 - Créances sur les collectivités publiques
- 404 - Fournisseurs d'immobilisations
- 4434 - Opérations particulières avec les communes
- 515 - Compte au Trésor

B - COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDANT (Commune)

- 4435 - Opérations particulières avec les groupements de collectivités
- 515 - Compte au Trésor
- 131 ou 132 - Subventions d'équipement
- 1687 - Autres dettes
- 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles
- 213 - Constructions
- 2763 - Créances sur des collectivités publiques



## ANNEXE N° 38 (suite et fin)

SYNDICAT MANDATAIRE - Comptabilisation des opérations

N.B. Le compte 458 est un compte budgétaire.

	4581 Dépenses	4582 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations		4434 Commune		515 Compte au Trésor	164 Emprunt	2763 Créances
- Travaux	210		210	210			210		
- Mobilisation emprunt							100	100	
- Affectation à l'opération de mandat		100							100
- Subventions diverses		40					40		
- 1 <sup>er</sup> versement de la commune		25			25	25	25		
- Remise des tra- vaux et constata- tion de la dette communale (2 <sup>ème</sup> apport)		45			45	45	45		
- Apurement du compte de mandat par le comptable	210	210							

COMMUNE MANDANTE - Comptabilisation des opérations

	2313 Travaux	238 Immob. en cours av. et ac.	4435 Groupements de collectivités		515 Compte au Trésor	1687 Dettes	2763 Créances	13 Subven- tions
- 1 <sup>er</sup> apport au syndicat <sup>1</sup>		25	25	25	25			
- Intégration de la dette et de la créance s/travaux						100	100	
- Réception du décompte en fin d'exercice <sup>2</sup>	25	25						
- intégration dette <sup>3</sup>	140						100	40
- solde participa- tion	45		45	45	45			
	210							

<sup>1</sup> Versé sans justification de l'exécution des travaux.<sup>2</sup> Décompte : justificatif des travaux exécutés. L'ensemble des opérations : imputation au compte 231 de l'acompte versé (25), intégration de la dette (140) et solde de la participation (45) sont des opérations d'ordre budgétaires.<sup>3</sup> Les annuités de la dette seront versées au syndicat par débit des comptes 1687 et 661 et seront imputées au crédit des comptes 2763 et 768. Les annuités de la dette seront remboursées au mandataire par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le mandant) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le mandataire)

## ANNEXE N° 39 : Fiche d'écriture - Travaux sur lycées et collèges

Les opérations de dépenses et de recettes sont suivies sur les comptes budgétaires 4561 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis à la région » et 4562 « Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement remis au département ».

Les dépenses de travaux sont suivies aux subdivisions 45611 ou 45621, les participations reçues aux subdivisions 45612 ou 45622.

La collectivité qui réalise les travaux impute sa propre participation en dépenses au compte 655 et en recette au compte 45612 (lycée) ou 45622 (collège).

	45621 Dépenses	45622 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations	515 Compte au trésor	655 Contingents et participations obligatoires
Travaux	118		118		
Participation du dé- partement T.T.C.		38		38	
Participation propre du mandataire		20			20
Autres participations de tiers		60		60	
Remise des travaux (opération d'ordre non budgétaire)	118	118			

## ANNEXE N° 40 : Fiche d'écriture - Le résultat

- Deux cas sont à distinguer :
- le résultat cumulé de clôture est excédentaire
  - le résultat cumulé de clôture est déficitaire

Il est rappelé que seul un résultat excédentaire peut donner lieu à affectation.

En outre, le compte 12 doit être systématiquement soldé par transfert de son solde au compte 110 et / ou au compte 119.

**I - LE RESULTAT CUMULE EST EXCEDENTAIRE**

Ces opérations sont non budgétaires hormis l'affectation à l'investissement (émission d'un titre sur le compte 1068)

**- 1<sup>ère</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 600.
- affectation à la couverture du besoin de finant de N = 540 ; subsiste donc en report à nouveau créditeur : 60.

	12 Résultat de l'exercice	110 Report à nouveau (solde créditeur)	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1	500	100	
- Solde du compte 12	500	500	
- Affectation à l'investissement		540	540
	<i>Soldé</i>	SC = 60	

**- 2<sup>ème</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12.N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 400.
- affectation à la couverture du besoin de finant de N = 350, subsiste donc en report à nouveau créditeur : 50.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1		100	500	
- Solde du compte 12 (dont apurement du déficit antérieur)	400	100	500	
- Affectation à l'investissement	350			350
	<i>SC = 50</i>	<i>Soldé</i>	<i>Soldé</i>	

**- 3<sup>ème</sup> hypothèse :**

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 180.
- affectation à la couverture du besoin de finant de N = 150, subsiste donc en report à nouveau créditeur : 30.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. de fonct. capitalisés
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120	
- Solde du compte 12 (apurement du déficit de N)	120	120	
- Affectation à l'invnt	150		150
	<i>SC = 30</i>	<i>Soldé</i>	

## ANNEXE N° 40 (suite et fin)

**2 - LE RESULTAT CUMULE EST DEFICITAIRE (pas de possibilité d'affectation)**

Ces opérations sont d'ordre non budgétaire.

**- 1<sup>ère</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100, résultat de l'exercice N = déficit de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	100	200	300
- Solde du compte 12	100	200	300
	<i>Soldé</i>	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

**- 2<sup>ème</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 500, résultat de l'exercice N = excédent de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	500	300
- Solde du compte 12	300	300
	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

**- 3<sup>ème</sup> hypothèse :**

Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 420.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120
- Solde du compte 12	120	120
	<i>SD = 420</i>	<i>Soldé</i>

## ANNEXE N° 41 : Fiche d'écriture - Acquisition par voie de crédit-bail

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail. La redevance annuelle s'élève à 120 pendant 6 ans. Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	6125	2182	4041	46711	515	80161 Hors bilan
a - Constatation engagement donné hors-bilan						1200
b - Règlement des redevances annuelles						
- Appel de fonds	720			720		
- Décaissement de fonds				720	720	- 720
c - Levée d'option						
- Décaissement des fonds		480	480		480	
- Comptabilité hors-bilan						- 480

## ANNEXE N° 42 : Fiche d'écriture - Cession par voie de location-vente

**1<sup>er</sup> cas** : Valeur bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	80265
A - Valeur immeuble		1200						600
B. Annuité (140x10)								
- ac/sur bâtiment	800 <sup>1</sup>							
(80 x 10)					600 <sup>1</sup>			
- redevance								
(60 x 10)								
C. Amortissement			600	600				
bâtiment (60x10)								
D. fin de contrat								
- reprise amor tissements		600	600					
- imputation paiement	800						800	
- constatation VNC		600				600		
<b>Total</b>	800	800	1200	1200	600	600	800	- 600
	676		192					8028
E. Transfert	200		200					800
plus value								- 80
								.....
								Total 0

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

## ANNEXE N° 42 (suite)

**2<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement différé** : N + 9 ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	2132		28132		6811		752		675		775		80265		8028	
A. Valeur immeuble	1200												600		800	
B. Annuité - redevance (60 x 10)							600 <sup>1</sup>									
C. Amortissement bâtiment (60x10)			600	600	600											
D. Sortie du bien en fin de contrat reprise amort prix de vente	600	600									800 <sup>1</sup>					
- Constatation valeur nette et sortie du bien de l'actif	600							600								
<b>Total</b>	1200	1200	600	600	600		600	600			800		-600		-800	
	676				192											
E. Transfert plus - value	200						200									

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

<sup>2</sup> Par débit c/462.

## ANNEXE N° 42 (suite et fin)

**3<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; Paiement fractionné (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60 ; **Le locataire n'exerce pas son droit d'option à l'échéance** : remboursement des acomptes.

	1676		2132		28132		6811		752		80265 Hors bilan		8028 Hors bilan	
A. Valeur immeuble			1200								600		800	
B. Annuité														
- ac/bâtiment (10 x 80)	800 <sup>1</sup>													
- redevance (10 x 60)									600 <sup>1</sup>		- 600		- 800	
C: Amortissements (10 x 60)					600	600								
D. Echéance contrat remboursement	800													
<u>Total</u>	800	800	1200		600	600			600		0		- 800	

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant crédité par le débit du compte 515.



## ANNEXE N° 43 : Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un évènement indépendant de la volonté de la collectivité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse : mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fait dans le cadre d'un certificat administratif qui indique :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

ETAPES		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions transférables afférentes au bien réformé (c/131 et 133) sont apurées par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

## ANNEXE N° 44 : Fiche d'écriture - Dotation (ou apport) en nature

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des établissements publics départementaux (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

**Hypothèse de départ** : Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférents au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

## I. Chez l'apporteur

	1021 / 193 <sup>1</sup>	21	281	131	139	164 / 2763 <sup>2</sup>
Remise du bien	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunt	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Cette décision d'apport est en principe une délibération de l'organe délibérant prise dans le cadre de l'article L.3213-1 du CGCT.

<sup>1</sup> Compte 1021 pour les régies à personnalité morale, compte 193 pour les autres cas.

<sup>2</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 2763 dans le cas contraire.

## ANNEXE N° 44 (suite et fin)

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
  - ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
  - s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

## II. Chez le bénéficiaire

	1021 / 193	21	281	131	139	164 / 1687 <sup>3</sup>
Réception du bien en apport	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunt	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre);
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considèrera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien.

## Remarque :

Dans le cas où le contrat d'emprunt lié à l'immobilisation apportée n'est pas transféré avec le bien, les opérations liées au remboursement des annuités d'emprunt par l'apporteur sont les suivantes :

## Chez l'apporteur :

	164	661	2763	7623	515
Paiement d'une annuité d'emprunt (capital, intérêts) :	50	10			60
Encaissement du remboursement par le bénéficiaire			50	10	60

## Chez le bénéficiaire :

	1687	66113	515
Remboursement de l'annuité d'emprunt (mandats au nom de l'apporteur):	50	10	60

<sup>3</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 1687 dans le cas contraire.

ANNEXE N° 45 : Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et retour (désaffectation) avant la dissolution du service

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse :

Affectation par une commune d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régime doté de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
- immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
- subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
- emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	Dt 193	Ct 181	100	Dt 181	Ct 193	100

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.

## ANNEXE N° 45 (suite)

**Chez l'affectant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en gris les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur de l'immobilisation :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la commune qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

<b>Affectation :</b>	181	21...	28	164 <sup>1</sup>	2763 <sup>2</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée		1 600	200	600		400	50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	450	0	0	600	600	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	450			400	400			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
<b>- Solde du compte 181</b>	100							100
<b>Soldes</b>	0	1 600	600	400	0	400	150	100

<sup>1</sup> Le remboursement à l'établissement de crédit par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

<sup>2</sup> Le remboursement de l'annuité de la dette par l'affectataire sera enregistré au crédit des comptes 2763, pour la part en capital, et 7623, pour la part des intérêts.

## ANNEXE N° 45 (suite et fin)

**Chez l'affectataire,** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation:1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur de l'immobilisation :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la commune qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation						
- de l'amortissement	1600	1600				
- de la subvention	200		200			
- de la reprise de subvention	400				400	
	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	450	1600	200	600	400	50
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée	450	1600	600			
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 18 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	100	0	0

<sup>2</sup> Le remboursement de l'annuité de la dette à l'affectant sera enregistré au débit des comptes 1687, pour la part en capital, et 66113, pour la part des intérêts.

ANNEXE N° 46 : Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, de mise en concession ou affermage

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse :

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : - immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	<b>Dt 193</b>	Ct 249	100	Dt 229	<b>Ct 193</b>	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant.

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, les annuités de la dette seront remboursées au remettant par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le bénéficiaire) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le remettant).

## ANNEXE N° 46 (suite)

**Ches le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

<b>Affectation :</b>	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 <sup>1</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée			1600	200	600	400	50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	1150	1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	1150	1600						
- Retour de l'immobilisation		1600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Solde du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	1600	600	400	400	150	100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'une adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 24 Dt 24/Ct 193 du montant de l'adjonction.

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.



## ANNEXE N° 46 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

<u>Affectation :</u>	229	22	28	164	131/133	139
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation						
- de l'amortissement	1600	1600				
- de la subvention	200		200			
- de la reprise de subvention	400				400	
- de l'emprunt correspondant	50			600		50
<u>Soldes</u>	450	1600	200	600	400	50
 <u>Retour :</u>						
- Balances d'entrée	450	1600	600	193	400	400
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
- de l'emprunt correspondant	400			400		
<b>Solde du compte 229</b>						
et constatation plus-value	100			100		
<u>Soldes</u>	0	0	0	100	0	0

## ANNEXE N° 47 : Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèse :

Mise à disposition par une commune à un établissement auquel elle transfère une compétence (ex : établissement public de coopération intercommunale) d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 242	Ct 21	1 600	Dt 217	Ct 1027	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 2492	200	Dt 1027	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 2492	400	Dt 1027	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 2492	Ct 139	50	Dt 139	Ct 1027	50
Transfert d'emprunts <sup>1</sup>	Dt 164	Ct 2492	600	Dt 1027	Ct 164	600
Retour :						
immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 242	1 600	Dt 1027	Ct 217	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 2492	Ct 28	600	Dt 28	Ct 1027	600
- subventions	Dt 2492	Ct 131	400	Dt 131	Ct 1027	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 2492	150	Dt 1027	Ct 139	150
- emprunts	Dt 2492	Ct 164	400	Dt 164	Ct 1027	400
Apurement des c/249 et 1027	<b>Dt 193</b>	Ct 2492	100	Dt 1027	<b>Ct 193</b>	100

<sup>1</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé chez le remettant et le compte 1687 chez le bénéficiaire, les annuités de la dette seront remboursées au remettant par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le bénéficiaire) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le remettant).

## ANNEXE N° 47 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	2492	242	21	28	164 <sup>1</sup>	131	139	193
<b>Mise à disposition :</b>								
- Balances d'entrée			1600	200	600	400	50	
- Mad immobilisations		1600	1600					
- Mad amortissements	200			200				
- Mad subvention	400					400		
- Mad reprise subv.	50						50	
- Mad emprunt	600				600			
<b>Soldes</b>	1150	1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	1150	1600						
- Retour de l'immob		1600	1600					
- Intégration amort	600			600				
- Intégration subvention	400					400		
- Intégrat reprise subv	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
<b>- Solde du compte 249</b>	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	1 600	600	400	400	150	100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

## ANNEXE N° 47 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50  
 Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	1027	217	28	164	131	139
<b><u>Affectation :</u></b>						
- Balances d'entrée						
Constatation Mad :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subv	50					50
- de l'emprunt	600			600		
<b>Soldes</b>	450	1600	200	600	400	50
<b><u>Retour :</u></b>						
- Balances d'entrée	450	1600	600	400	400	150
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subv	150					150
- de l'emprunt	400			400		
<b>Solde du compte 1027 et</b>						
constatation plus-value	100			100		
<b>Soldes</b>	0	0	0	100	0	0

## ANNEXE N° 48 : Fiche d'écriture - Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025

### 1) Cession avec moins - value (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, [cession pour 500](#) ; « moins-value » de 300.

En grisé, **opérations budgétaires** (impliquant titres et/ou mandats).

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de [reprendre partiellement le produit](#) en section de [fonctionnement \(150\)](#)

	10251	10259	192	193	21	462	675	775	776	777
- Réception de l'immobilisation	800				800					
- Prix de cession					800	500	800	500		
- Sortie VNC										
- Moins - value			300						300	
- Reprise du produit de cession en SF		150								150
- Apurement du c/ 10259	150	150								
- Apurement du c/ 10251	650			650						
	0	0			0					

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de [ne pas reprendre le produit](#) en section de [fonctionnement](#)

	10251	192	193	21	462	675	775	776
- Réception de l'immobilisation	800			800				
- Prix de cession				800	500	800	500	
- Sortie VNC								
- Moins - value		300						300
- Apurement du c/ 10251	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. A défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

## ANNEXE N° 48 (suite et fin)

**2) Cession avec plus - value (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, [cession pour 1 000](#) ; « plus-value » de 200.

En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

**1<sup>ère</sup> hypothèse :** lors de la cession, la commune décide [de reprendre le produit](#) en section de [fonctionnement](#).

	10251	10259	192	193	21	462	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation	800				800					
- Prix de cession						1000			1000	
- Sortie VNC					800		800			
- Plus- value			200					200		
- Transport de la + value au c/10251	200		200							
- Reprise du produit de cession en SF		1000								1000
- Apurement du c/ 10259	1000									
	0	0	0							

**2<sup>ème</sup> hypothèse :** lors de la cession, la commune décide [de ne pas reprendre le produit](#) en section [fonctionnement](#).

	1051	192	193	21	462	675	676	775
- Réception de l'immobilisation	800			800				
Prix de cession					1000			1000
Sortie VNC				800		800		
Plus - value		200					200	
Apurement du c/ 10251	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. A défaut d'une telle délibération prise au cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

## ANNEXE N° 49 : Fiche d'écriture - Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie

Les comptes de subventions transférables, c/131 et 133, ont vocation à être apurés : par reprise annuelle de la subvention (biens amortissables) et au plus tard lors de la cession du bien auquel ces fonds sont affectés (à auxiliariser sur l'axe inventaire ans Hélios).

Les subventions transférables (c/131 et 133) non totalement reprises lors de la cession des immobilisations qu'elles ont servies à financer seront apurées par le compte 193 en cas de cession à titre onéreux [cas a)] ; en cas de cession à titre gratuit, elles demeurent au compte de subvention transférable et sont reprises parallèlement à l'amortissement de la subvention d'équipement en nature que constitue la cession à titre gratuit [cas b)].

### a) Cession à titre onéreux

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession pour 500, « plus-value » de 20.

En grisé, **opérations budgétaires** (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	675	676	68	775	777
Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements											
- Reprise subv°		80				320			320		
- Prix de cession (par 515)											
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value			20					20			
- Apurement 139	80	80									
- Apurement 131/133	120			120							
	0	0			0	0					

## ANNEXE N° 49 (suite et fin)

**b) Cession à titre gratuit**

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession à titre gratuit, équivalent à une subvention d'équipement versée à hauteur de la VNC(480).

En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	2044	676	68	775	777
- Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements- Reprise subv°		80				320			320		
- Prix de cession=0											
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value											
- Apurement 139*	80	80									
- Apurement 131/133*	120										
	0	0			0	0					

La subvention continue à être reprise au compte de résultat mais sur la durée d'amortissement de la subvention en nature à laquelle s'assimile la cession à titre gratuit.



ANNEXE N° 50 : Fiche d'écriture - Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

En N, souscription d'un emprunt de 1000, assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le contrat d'emprunt prévoit un déplafonnement de 200 en N+1, soit un nouvel encours plafonné à 800.

La fiche présente trois cas de remboursement / tirage.

**Rappel** : les comptes 16449 et 51932 doivent **impérativement** être soldés à la fin de l'exercice

**I – Le tirage sur la ligne de trésorerie est égal au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

1 <sup>ère</sup> hypothèse	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>		1000		
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	200	200		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

1 <sup>ère</sup> hypothèse			
Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 50 (suite)

**II – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. A la différence de l'hypothèse n°1, ce désendettement résulte pour partie du tirage sur ligne de trésorerie et d'un remboursement ordinaire pour le solde.

2ème hypothèse	Compte au Trésor 515		Op / emprunt 16441		OP / ligne trésorerie 16449		Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932	
<i>Balance d'entrée</i>				1000				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)		700			700			
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	650						650	
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire avec titre + opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)			50		650		650	
				50	50			
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)		150	150					
				SD 800		Compte soldé		Compte soldé

2<sup>ème</sup> hypothèse

Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

## ANNEXE N° 50 (suite et fin)

**III - Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, la collectivité s'est désendettée de 300 par le tirage sur la ligne de trésorerie, au-delà du plafond contractuel.

3 <sup>ème</sup> hypothèse	Compte au Trésor		Op / emprunt		OP / ligne trésorerie		Lignes de trésorerie liées à un emprunt.	
	515		16441		16449		51932	
<i>Balance d'entrée</i>				1000				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)		1000			1000			
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700							700
- consolidation fin d'exercice (opération d'ordre semi-budgétaire, titre)						700		700
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)			300			300		
			SD 700		Compte soldé		Compte soldé	

Le désendettement étant supérieur au plafond contractuel, l'encours disponible en N+1 est réduit à hauteur de 700.

3 <sup>ème</sup> hypothèse			
Dép. compte 16		Rec. Compte 16	
16441	300	16441	
16449	1000	16449	1000

Désendettement effectif de 300.

ANNEXE N° 51 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'une immobilisation à l'euro symbolique.

**I. Acquisition à l'euro symbolique**

Le schéma suivant décrit les modalités de comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, acquise à l'euro symbolique.

	21...	13...	515
- Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine <sup>1</sup>	99	99	
- Paiement du franc symbolique	1		1

**II. Cession à l'euro symbolique**

Le schéma suivant décrit les modalités de comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, vendue à l'euro symbolique.

	21...	2044.	7788	515
- Balance d'entrée	100			
- Sortie de l'immobilisation <sup>1</sup>	100	100		
- Encaissement de l'euro			1	1

Puis à compter de l'année qui suit la cession, amortissement de la subvention d'équipement versée au compte 2044 par l'opération d'ordre budgétaire suivante (ex : sur 5 ans) :

	6811.	28044.
- Amortissement	20	20

Une fois la subvention d'équipement versée totalement amortie, elle est sortie du bilan par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

	28044.	2044.
- Apurement de la subvention totalement amortie	100	100

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire

## ANNEXE N° 52 : Fiche d'écriture - Acquisition d'une immobilisation par voie d'échange

Il est possible qu'une commune procède à des échanges d'immobilisations avec une autre personne morale de droit public ou de droit privé.

L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre (article 1702 du code civil). Il s'analyse comptablement comme une opération de cession suivie d'une acquisition.

Si les deux biens ne sont pas de valeur équivalente, une soulte peut être prévue.

Le « prix de cession » pour l'une des parties qui est le « prix d'acquisition » pour l'autre est la valeur estimée du bien reçu en contrepartie du bien donné, majorée, le cas échéant, du montant de la soulte reçue.

La plus ou moins-value résultant de la différence entre la valeur estimée du bien reçu en échange à laquelle s'ajoute l'éventuelle soulte reçue, et la valeur comptable du bien cédé se comptabilise comme dans toute cession.

Le schéma budgétaire et comptable ci-après décrit une opération d'échange de terrains entre deux communes avec plus-value.

La commune A donne à la commune B un terrain retracé à son actif pour une valeur de 500 € et estimé dans l'acte d'échange à 2 300 €. La commune B lui donne en échange un terrain retracé à son actif pour une valeur de 1 000 € et estimé dans l'acte à 1 600€. B verse également à A une soulte de 700 €.

Ces opérations sont toutes d'ordre budgétaires, à l'exception du versement et de l'encaissement de la soulte.

**Commune A**

	211	675	775	676	192	515
<b><u>Balance d'entrée :</u></b>						
- valeur du terrain	500					
<b><u>Opération d'échange :</u></b>						
- sortie du bien remis	500	500				
- réception du bien reçu en échange	1 600		1 600			
- encaissement de la soulte			700			700
- constatation de la plus -value				1 800	1 800	

## ANNEXE N° 52 (suite et fin)

**Commune B**

	211	675	775	676	192	515
<u>Balance d'entrée :</u>						
- valeur du terrain	1 000					
<u>Opération d'échange :</u>						
- sortie du bien remis	1 000	1 000				
- réception du bien reçu en échange	1 600		1 600			
- versement de la soulte	700					700
- constatation de la plus-value				600	600	

## ANNEXE N° 53 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé

Une commune signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.  
Montant total de l'opération : 10 000 000 €

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

**1<sup>er</sup> cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien**

	21xx	235	4011	4041	611	6618
	Immobilisations corporelles	Part investissement PPP	Fournisseurs	Fournisseurs d'immobilisations	Contrats prestations services avec des entreprises	de de Intérêts autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)		500 000		500 000		
<i>part investissement</i>			300 000		300 000	
<i>part fonctionnement</i>			200 000			200 000
<i>part financement</i>		500 000		500 000		
2 <sup>ème</sup> versement...			300 000		300 000	
			200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000		5 000 000			

## ANNEXE N° 53 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien**

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €.

	21xx	235	1675	4011	4041	611	6618
	Immobilisations corporelles	Part investissement PPP	Dettes PPP	Fournisseurs	Fournisseurs d'immobilisations	Contrats de prestations de services avec des entreprises	Intérêts de autres dette
1 <sup>er</sup> versement (réel)		500 000			500 000		
part investissement				300 000		300 000	200 000
part fonctionnement				200 000			000
part financement		500 000			500 000		
2 <sup>ème</sup> versement...				300 000		300 000	200 000
				200 000			
Mise en service du bien (OONB)	3 000 000	3 000 000					
	2 000 000			2 000 000			
Versements ultérieurs (réel)			2 000 000		2 000 000		



ANNEXE N° 54 : Les principaux flux croisés entre les communes membres et la structure intercommunale à fiscalité propre d'appartenance (M14 développée)

Les flux croisés identifiés dans le cadre de la présente annexe correspondent à :

- des remboursements de frais relatifs à des mises à disposition de personnels ou de moyens entre les deux types de structures ;
- des financements croisés, mis en place pour la construction d'un équipement ou son entretien ;
- des remboursements en capital et intérêts d'emprunts transférés entre structures, sans changement de titulaire vis-à-vis de l'établissement bancaire.

**I. Des comptes dédiés à l'enregistrement des flux croisés**

	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>13x41</b> Subventions d'équipement*, communes membres du GFP	Subvention reçue d'une commune membre	Subvention reçue d'une autre commune membre du même GFP	
<b>13x48</b> Subventions d'équipement*, autres communes	Subvention reçue d'une commune non membre	Subvention reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Subvention reçue des communes
<b>13x51</b> Subventions d'équipement*, groupement de collectivités, GFP de rattachement		Subvention reçue du GFP de rattachement	
<b>13x58</b> Subventions d'équipement*, groupement de collectivités, autres groupements	Subvention reçue d'un autre groupement	Subvention reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention reçue des groupements de collectivités
<b>168741</b> Autres dettes, communes membres du GFP	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune membre	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	
<b>168748</b> Autres dettes, autres communes	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune non membre	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune non membre du même GFP	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune
<b>168751</b> Autres dettes, GFP de rattachement		Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>168758</b> Autres dettes, autres groupements	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un autre groupement	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement autre que le GFP de rattachement	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement

## ANNEXE N° 54 (suite)

	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>204141</b> Subventions d'équipement aux organismes publics, communes membres du GFP	Subvention versée à une commune membre	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	
<b>204148</b> Subventions d'équipement aux organismes publics, autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>204151</b> Subventions d'équipement aux organismes publics, GFP de rattachement		Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>204158</b> Subventions d'équipement aux organismes publics, autres groupements	Subvention versée à un autre groupement	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements
<b>276341</b> Créances sur des collectivités et établissements publics, communes membres du GFP	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à une commune membre	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à une autre commune membre du même GFP	
<b>276348</b> Créances sur des collectivités et établissements publics, autres communes	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à une commune non membre	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à une autre commune non membre du même GFP	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à une commune
<b>276351</b> Créances sur des collectivités et établissements publics, GFP de rattachement		Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré au GFP de rattachement	
<b>276358</b> Créances sur des collectivités et établissements publics, autres groupements	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à un autre groupement	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à un groupement autre que le GFP de rattachement	Transfert et remboursement du capital d'un emprunt transféré à un groupement

## ANNEXE N° 54 (suite)

	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>6216</b> Personnel affecté par le GFP de rattachement		Remboursement de frais de personnel mis à disposition par le GFP de rattachement	
<b>6217</b> Personnel affecté par la commune membre du GFP	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une commune membre	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une autre commune membre du même GFP	
<b>6218</b> Autre personnes extérieur	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure
<b>62875</b> Remboursements de frais aux communes membres du GFP	Remboursement de frais hors personnel à une commune membre	Remboursement de frais hors personnel à une autre commune membre du même GFP	
<b>62876</b> Remboursements de frais au GFP de rattachement		Remboursement de frais hors personnel au GFP de rattachement	
<b>62878</b> Remboursements de frais à d'autres organismes	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure
<b>657341</b> Subventions de fonctionnement aux organismes publics, communes membres du GFP	Subvention versée à une commune membre	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	
<b>657348</b> Subventions de fonctionnement aux organismes publics, autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>657351</b> Subventions de fonctionnement aux organismes publics, GFP de rattachement		Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>657358</b> Subventions de fonctionnement aux organismes publics, autres groupements	Subvention versée à un autre groupement	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements
<b>661131</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	
<b>661132</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés au GFP de rattachement		remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>661138</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à d'autres tiers (sous réserve du 661133)	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers qu'une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers que le GFP de rattachement ou une autre commune membre du même GFP	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers

## ANNEXE N° 54 (suite)

	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>70845</b> Mise à disposition de personnel facturée, aux communes membres du GFP	Remboursement de frais de personnel mis à disposition d'une commune membre	Remboursement de frais de personnel mis à disposition d'une autre commune non membre du même GFP	
<b>70846</b> Mise à disposition de personnel facturée, au GFP de rattachement		Remboursement de frais de personnel mis à disposition du GFP de rattachement	
<b>70848</b> Mise à disposition de personnel facturée, aux autres organismes (sous réserve du 70841)	Remboursement de frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement de frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement de frais de personnel mis à disposition d'une autre structure
<b>70875</b> Remboursements de frais par les communes membres du GFP	Remboursement de frais hors personnel par une commune membre	Remboursement de frais hors personnel par une autre commune du même GFP	
<b>70876</b> Remboursements de frais par le GFP de rattachement		Remboursement de frais hors personnel par le GFP de rattachement	
<b>70878</b> Remboursements de frais par d'autres redevables (sous réserve du 70871 à 70874)	Remboursement de frais hors personnel par une autre structure	Remboursement de frais hors personnel par à une autre structure	Remboursement de frais hors personnel par à une autre structure
<b>74741</b> Participations, communes, communes membre du GFP	Participation reçue d'une commune membre	Participation reçue d'une autre commune membre du même GFP	
<b>74748</b> Participations, communes, autres communes	Participation reçue d'une commune non membre	Participation reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Participation reçue des communes
<b>74751</b> Participations, groupement de collectivité, GFP de rattachement		Participation reçue du GFP de rattachement	
<b>74758</b> Participations, groupement de collectivité, autres groupements	Participation reçue d'un autre groupement	Participation reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Participation reçue des groupements de collectivités
<b>76231</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par les communes membres du GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	
<b>76232</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par le GFP de rattachement		Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>76238</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par d'autres tiers (sous réserve du 76233)	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers qu'une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers que le GFP de rattachement ou une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un tiers

\*x= 1 ou 2

## ANNEXE N° 54 (suite)

**II. L'équilibre des flux croisés :**

	DEPENSES REFACTUREES PAR LES COMMUNES AU GFP DE RATTACHEMENT			DEPENSES REFACTUREES PAR LE GFP DE RATTACHEMENT AUX COMMUNES MEMBRES		
Type de dépense	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Mutualisations de personnels	70846	6217	(solde débiteur 6217) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 70846) <sup>COMMUNES</sup>	6216	70845	(solde créditeur 70845) <sup>GFP</sup> = somme (solde débiteur 6216) <sup>COMMUNES</sup>
Mutualisations de moyens autre que du personnel	70876	62875	(solde débiteur 62875) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 70876) <sup>COMMUNES</sup>	62876	70875	(solde créditeur 70875) <sup>GFP</sup> = somme (solde débiteur 62876) <sup>COMMUNES</sup>
Subventions de fonctionnement	74751	657341	(solde débiteur 657341) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 74751) <sup>COMMUNES</sup>	657351	74741	(solde créditeur 74741) <sup>GFP</sup> = somme (solde débiteur 657351) <sup>COMMUNES</sup>
Frais financiers	76232	661131	(solde débiteur 661131) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 76232) <sup>COMMUNES</sup>	661132	76231	(solde créditeur 76231) <sup>GFP</sup> = somme (solde débiteur 661132) <sup>COMMUNES</sup>
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Subventions d'équipement	13151 ou 13251 selon la nature de la subvention	204141	(solde débiteur 204141) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 13151) <sup>COMMUNES</sup> + somme (solde créditeur 13251) <sup>COMMUNES</sup>	204151	13141 ou 13241 selon la nature de la subvention	somme (solde créditeur 13141) <sup>GFP</sup> + somme (solde créditeur 13241) <sup>GFP</sup> (solde créditeur 204151) <sup>COMMUNES</sup> =
Annuité d'emprunt transféré	276351	168741	(solde débiteur 168741) <sup>GFP</sup> = somme (solde créditeur 276351) <sup>COMMUNES</sup>	168751	276341	(solde créditeur 276341) <sup>GFP</sup> = somme (solde débiteur 168751) <sup>COMMUNES</sup>

**ANNEXE N° 54 (suite)****III. Cas pratiques :****Premier cas : Mise à disposition de personnel par une commune à la communauté de communes dont elle est membre**

Du point de vue budgétaire et comptable, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en refacturant la dépense à la communauté de communes.

Montant de la refacturation figurant sur la convention de mise à disposition : 2 500 000 €.

**Pour la commune :**

	70846		44352		515
- Émission du titre	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Encaissement du titre			2 500 000		2 500 000

**Pour la communauté de communes :**

	6217		44341		515
- Émission du mandat	2 500 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Paiement du mandat			2 500 000		2 500 000

**Deuxième cas : Participation d'une commune au fonctionnement d'un équipement appartenant à la communauté d'agglomération dont elle est membre**

Montant de la participation : 3 000 000 €.

**Pour la commune :**

	657351		44351		515
- Émission du mandat	3 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Paiement du mandat			3 000 000		3 000 000

**Pour la communauté de communes :**

	74741		44342		515
- Émission du titre	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Encaissement du titre			3 000 000		3 000 000

**ANNEXE N° 54 (suite)**

**Troisième cas : Transfert par une commune d'un équipement et de l'emprunt le finançant à la communauté de commune dont elle est membre sans changement du titulaire de cet emprunt vis à vis de l'établissement bancaire.**

Le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur n'est pas modifié.

La commune continue à être débitrice vis-à-vis de l'établissement prêteur et se fait rembourser par la communauté de commune.

Le transfert a eu lieu en N-1, d'où la situation des balances d'entrée.

Montant de l'emprunt transféré : 4 000 000 €

Annuité en capital : 400 000 €

Intérêts : 24 000 €

**Pour la commune :**

	276351		76232		44352		515
- Balance d'entrée	4 000 000						
- Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un titre)		400 000			400 000		
- Refacturation des intérêts (émission d'un titre)			24 000		24 000		
- Encaissement du capital					400 000	400 000	
- Encaissement des intérêts					24 000	24 000	

**Pour la communauté de commune :**

	168741		661131		44341		515
- Balance d'entrée		4 000 000					
- Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un mandat)	400 000				400 000		
- Refacturation des intérêts (émission d'un mandat)			24 000		24 000		
- Paiement du capital					400 000	400 000	
- Paiement des intérêts					24 000	24 000	

**ANNEXE N° 54 (suite et fin)****Quatrième cas : Participations aux frais de scolarité entre communes membres d'un même groupement à fiscalité propre**

La commune A refacture à la commune B des frais de scolarité.

Les deux communes appartiennent à la même communauté de communes.

Montant de la refacturation : 20 000 €.

**Pour la commune A:**

	74741		44342		515	
- Émission du titre	20 000		20 000			
- Encaissement du titre			20 000		20 000	

**Pour la commune B:**

	657341		44341		515	
- Émission du mandat	20 000		20 000			
- Paiement du mandat			20 000		20 000	



## ANNEXE N° 55 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt

Une région signe un contrat d'emprunt lui permettant, dès lors qu'il dispose d'un excédent de trésorerie sur une courte durée, de rembourser temporairement le capital restant du (ex : 16 000 €) sur une période définie dans le but de diminuer ses frais financiers.

	1641 Emprunts en euros	16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros	515 Compte au Trésor
<i>Remboursement temporaire :</i>			
- OOB	16 000	16 000	
- Opération réelle		16 000	16 000
Reversement de la banque :			
- Opération réelle		16 000	16 000
- OOB			
	16 000	16 000	

## ANNEXE N° 56 : Fiche d'écriture – Quotas d'émission de gaz à effet de serre

1<sup>ère</sup> hypothèse :

En février N, l'Etat alloue pour 100 000€ de quotas d'émission de gaz à effet de serre à une collectivité contrainte d'appliquer le dispositif prévu par les articles L.229-5 à 19 du code de l'environnement.

Durant l'exercice N, la collectivité acquiert pour 20 000€ de quotas supplémentaires sur le marché.

En fin d'exercice N :

- elle comptabilise les quotas d'émission qu'elle a consommé ;
- elle constate et comptabilise une provision pour dépréciation de 500€.

En N+1, l'Etat alloue à la collectivité pour 140 000€ de quotas supplémentaires.

Durant l'exercice N+1, la collectivité vend pour 6 000 € de quotas, elle réalise une moins-value de 1000 €.

En fin d'exercice N+1, la collectivité restitue à l'Etat les quotas qu'elle a consommés en N.

2<sup>ème</sup> hypothèse :

La collectivité entre spontanément dans le dispositif prévu par les articles L.229-5 à 19 du CGCT.

En N, elle acquiert sur le marché pour 100 000 € de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Sur le même exercice elle consomme pour 90 000 € de ces quotas et constate une dépréciation de 500 € des quotas non consommés.

En N+1, la collectivité consomme les quotas restants (10 000 €) et à la fin du projet elle apure la totalité des quotas consommés et reprend la provision pour dépréciation constituée en N.

## ANNEXE N° 56 (suite)

*1er cas : la collectivité est contrainte d'appliquer le dispositif.*

		2052	2095	2905	515	678	6816	778
		Quotas de gaz à effet de serre	Consommations de quotas de gaz	Dépréciations		Autres charges exceptionnelles	Dotations aux dépréciations	Autres produits exceptionnels
<b>xx/02/N</b>								
Quotas délivrés par l'Etat <sup>1</sup>		100 000						100 000
<b>Courant N</b>								
Achat éventuel de quotas à la valeur de marché		20 000			20 000			
<b>31/12/N</b>								
Emissions de gaz de l'année : inscriptions au passif <sup>1-2</sup>			110 000			110 000		
Dépréciation des quotas non consommés <sup>3</sup>				500			500	
<b>Soldes N</b>		<b>120 000</b>	<b>110 000</b>	<b>500</b>	<b>NS</b>			
	<b>192</b>					<b>675</b>	<b>776</b>	<b>778</b>
<b>xx/02/N+1</b>								
Quotas délivrés par l'Etat <sup>1</sup>		140 000						140 000
<b>01/03/N+1</b>								
Vente de quotas	1 000	7 000			6 000	7 000	1 000	
<b>15/04/N+1</b>								
Restit. des quotas consommés en N-1 à l'Etat		110 000	110 000					
<b>Soldes début N+1</b>	<b>NS</b>	<b>25 000</b>	<b>solde</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>			

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire

<sup>2</sup> Addition des quotas consommés (à la fois parmi ceux attribués par l'Etat et ceux achetés courant N).

<sup>3</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire

## ANNEXE N° 56 (suite et fin)

2ème cas : la collectivité entre volontairement dans le dispositif (quotas acquis sur le marché et non alloués par l'Etat).

	2052 Quotas de gaz à effet de serre	2095 Consommations de quotas de gaz à effet de serre	2905 Dépréciations	515 Compte au Trésor	678 Autres charges exceptionnelles	6816 Dotations aux dépréciations
<b>Courant N</b>						
Quotas acquis sur le marché	100 000			100 000		
<b>31/12/N</b>						
Emissions de gaz de l'année : constatation des quotas consommés <sup>1</sup>		90 000			90 000	
Dépréciation éventuelle des quotas non consommés <sup>2</sup>			500			500
<b>Soldes N</b>	<b>100 000</b>	<b>90 000</b>	<b>500</b>	<b>NS</b>	<b>678</b>	<b>7816</b>
Poursuite des consommations		10 000			10 000	
<b>En fin de projet</b>						
Apurement de la totalité des quotas consommés	100 000	100 000				
Reprise de la dépréciation			500			500
	<b>Soldé</b>	<b>Soldé</b>	<b>Soldé</b>	<b>NS</b>		

<sup>1</sup> Opération d'ordre budgétaire

<sup>2</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire